Directeur de publication : Victor NDOKI - Réc. n° 203/RDDJ/C19/BA - n° 211 du 17 avril 2014 - **Prix : 400 FCFA**

Les Nouvelles DU PAYS

Hebdomadaire d'analyses et d'enquêtes

Stars'Infos

- "Mba nu" : ça donne pour Njohreur
- Angèle Ebwea propose ses sonorités "angéliques" P. 12

Guerre d'intérêts

A qui profite le complot contre Jacques Bimaï et la Sitrafer ?

P. 4

Diffamation /Plagiat

Deux agrégés en Droit s'affrontent au Tribunal à Yaoundé

P. 5

16 avril 2012 - 16 avril 2014

2 ans déjà...

Retour sur le chemin de Croix de Marafa

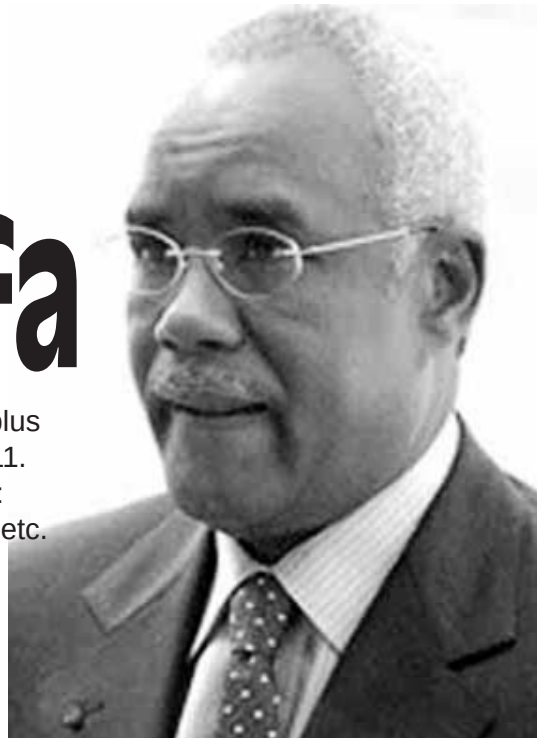

Un conseil sincère à Paul Biya de ne plus être candidat à la présidentielle de 2011. C'était le début de la chute de Marafa : persécution, coups tordus, calomnies, etc. Puis la prison au motif bidon. La traversée du désert pour celui qui se bat pour une société de confiance se poursuit.

Lire notre dossier spécial en Pp. 6-11

2 ans après sa création...

Les bons points du Tcs pour l'Opération Epervier

Le point sur l'Opération Epervier, le bilan du Tcs, ses difficultés de fonctionnement, le montant des sommes déjà versées... la juridiction de droit positif est l'objet de mille attaques. Clarifications sur un sujet à controverses.

Page 3

Droits de l'Homme

L'Ambassadrice de France au Cameroun visite le Rhedac à Douala

Page 4

Une publication de LEADER ENTERPRISE - RC/DLA/2001/B/026153 - N° Cont. M020100011522D - B.P. 15579 Douala - Tél.: (237) 74.77.97.97

Espace Santé

Nord-Cameroun

Un Sms peut sauver la vie d'une femme enceinte

Un projet pilote financé par le Fonds des Nations Unies pour la Population s'appuie sur la téléphonie mobile pour réduire le taux de mortalité infantile et maternelle dans le district de santé de Lagdo au Nord Cameroun.

Amina Bello, visage clair, se réchauffe près d'un grand feu de bois. Dans ses bras, son petit garçon de deux ans qu'elle a accouché à la maison contre son gré. *«Mon mari ne voulait pas entendre parler de l'hôpital, explique t-elle. Il disait que ses frères et lui sont nés à la maison et que cela n'a jamais posé de problème».*

Même si elle avait été autorisée à se rendre à l'hôpital, Amina redoutait l'accueil du personnel médical. Elle n'a fait aucune visite prénatale. Assistée par une accoucheuse traditionnelle, la jeune femme a pris des décoctions jusqu'à l'accouchement.

Stéphanie Ganava a été moins chanceuse. Transportée d'urgence au centre de santé dès l'apparition des premières contractions, elle a attendu environ trente minutes avant d'être prise en charge. Le pire est arrivé. *«L'infirmier chef n'était pas en place. Quand il est revenu, j'ai été admise en salle ; quelques minutes plus tard, il m'a appris que le bébé venait de mourir»,* raconte, tête baissée, cette mère de trois enfants.

Plus de 650 décès par an

Au Cameroun, donner la vie est encore un risque élevé. Le taux de mortalité maternelle est passé de 430 décès pour 100.000 naissances en 1994 à 600 décès en 2008 selon l'OMS. En 2012, le Ministère de la Santé publique a enregistré plus de 650 décès liés à l'accouchement. Préoccupé par ces chiffres alarmants, le Fonds des Nations Unies pour la Population (Unfpa) finance actuellement un projet pilote du gouvernement qui vise à réduire le taux de mortalité infantile et maternelle dans la région du Nord Cameroun.

Mis en œuvre par l'Ong *«Adventist Development and Relief Agency* » (Adra), ce projet intitulé M-Health (maternal health) concerne les localités de Bakona, Pamé et Gonougo dans le district de santé de Lagdo. *«Nous mettons à la disposition des gouvernements des stratégies visant à assurer le bien être de la population. Ce projet pilote rentre dans ce cadre»,* indique un responsable local du Fonds des Nations Unies pour la Population.

Dans les trois aires de santé choisies, les femmes enceintes ne se bousculent pas pour la prise en charge de leur grossesse. D'après Abbé Essomba Robert Aimé, chef bureau santé au

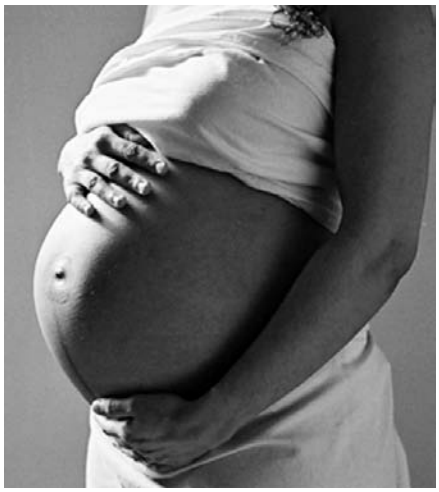

Sécuriser la femme enceinte à partir d'un Sms

district de santé de Lagdo, elles font face à la pauvreté, la tradition, la culture et le manque d'éducation. Cependant, les mentalités commencent à évoluer. *«En 2010, indique le médecin, nous avons enregistré 111 accouchements contre 198 en 2012. Ce n'est pas terrible parce que nous attendions environ 7000 femmes enceintes. Mais, il faut voir d'où nous partons».*

Les initiateurs du projet M-Health ont identifié trois facteurs à l'origine du taux élevé de la mortalité infantile et maternelle dans cette localité rurale. *«Lorsque la femme est enceinte, nous accusons le plus souvent trois grands retards : le retard sur la prise de décision, le retard sur les moyens de transport et le retard sur la prise en charge immédiate dès l'arrivée dans une formation sanitaire»,* explique Abbé Essomba Robert Aimé. Le projet aide les femmes à avoir accès aux soins obstétricaux d'urgence, aux soins anténataux, aux services de planning familial et à l'assistance médicale pendant l'accouchement.

2400 femmes enceintes attendues

Selon un récent rapport de la Banque Mondiale, 4 personnes sur 10 disposent d'un téléphone portable au Cameroun. M-Health s'appuie sur la percée de la téléphonie mobile dans le pays pour localiser les femmes enceintes dans le district de Lagdo. Mode d'emploi. *«Les coordonnées GPS d'une femme sont enregistrées dans un serveur contenant les coordonnées d'autres femmes enceintes. Dès que la femme bipe le numéro du serveur avec son téléphone portable, le serveur identifie le numéro, localise la femme et envoie un message de détresse à une formation sanitaire», e*xplique Daniel Davoumta, responsable local d'Adra. A l'aide d'une ambulance médicalisée, le personnel médical rue ensuite sur le site pour sauver la mère et son bébé.

Le projet cible près de 2400 femmes enceintes. Les agents communautaires ont remis des questionnaires aux femmes pendant la phase de collecte de données. Comme Amina, la plupart ont applaudi l'utilisation du téléphone mobile comme outil d'alerte pour apporter de l'assistance médicale aux femmes enceintes. Mais, ce n'est pas encore gagné. *«Une activité communautaire sans sensibilisation ne marche pas, reconnait un leader communautaire. Les gens pourraient dire qu'ils n'y ont pas trouvé un besoin juste parce qu'ils ne comprennent pas. C'est pourquoi nous mettons l'accent sur la sensibilisation et l'éducation en langues locales».*

Ce n'est pas la première fois que l'Unfpa utilise la téléphonie mobile pour améliorer la santé maternelle en Afrique. En Tanzanie, plusieurs femmes vivant avec des fistules obstétriques, recevaient les frais de transport pour aller se soigner dans la capitale en envoyant simplement des SMS aux ambassadeurs de l'Unfpa. Au Rwanda, les téléphones mobiles remis gratuitement aux personnels de santé communautaires par cette agence des Nations Unies, ont permis d'accélérer la prise en charge médicale des femmes enceintes vivant en zones rurales. M-Health est déjà perçu au Cameroun comme une révolution contre le taux élevé de mortalité infantile et maternelle.

Christian LOCKA

Cari'Actu

VOUS ETES EN INFRACTION MADAME POUR EXCITATION D'UN AGENT DE POLICE EN SERVICE...VOUS SAVEZ CE QU'IL FAUT FAIRE POUR CALMER MA COLERE
NE VOUS INQUIETEZ PAS J'AI TOUJOURS DES PRESERVATIFS
Mon ami akab zout est terminé
CHARLI PIK PLANQUE — 2014

LES MBERES SE PAYENT EN NATURE CHEZ LES WAKAS

■2 ans après sa création...

Les bons points du Tcs pour l'Opération Epervier

Le point sur l'Opération Epervier, le bilan du Tribunal Criminel Spécial, ses difficultés de fonctionnement, le montant des sommes déjà reversées… la juridiction de droit positif de l'Opération Epervier est l'objet de mille attaques. En réponse aux questions d'un député de l'opposition, le ministre d'Etat en charge de la Justice donne des précisions. Clarifications sur un sujet à controverses.

Depuis la création du tribunal criminel spécial, l'actualité judiciaire s'est littéralement emballée au Cameroun. Le grand public croit savoir à quoi rime ce tribunal spécial : arraisonner les détourneurs de fonds publics, les amener à rembourser et renflouer les caisses de l'Etat de ces deniers qui n'auraient jamais dû finir dans des comptes personnels ou dans des poches de certains individus, pour financer les projets de développement dont le pays a tellement besoin.

Mais le fonctionnement de ce tribunal, généralement mal compris, éveille le soupçon dans l'esprit embrouillé d'un public très souvent mal informé.

A l'origine de cet embrouillamini, l'actualité récente sur le cas Bapès Bapès, ministre des enseignements secondaires encore en poste, mais convoqué et emmené sans ménagement par-devant le procureur du Tribunal Criminel Spécial, mis illico aux arrêts, mais remis en liberté après une bonne nuit passée à Kondengui. Sur ce cas spécifique, Laurent Esso a répondu sans hésitation. « La mise en détention provisoire se fait par ordonnance, la main levée d'une détention provisoire se fait également par ordonnance. Les ordonnances sont des décisions juridictionnelles, je ne les commente pas ». Dans cette affaire, on le voit clairement, le magistrat a fait son travail en toute indépendance comme semble le démontrer le Garde des Sceaux. Mais le hic dans ce dossier qui a fait couler beaucoup d'encre et de salive, Bapès Bapès, au moment de son arrestation, jouissait encore du décret du Chef de l'Etat. Bien que ce statut ne lui confère aucune sorte d'immunité, il reste constant que pour envoyer le ministre des enseignements secondaires au gnouf, il aura fallu qu'on le dépose au préalable. Du coup, on comprend aisément que dans ce dossier, c'est le politique qui soit mis en cause.

Les questions du député de l'opposition, l'Honorable Mbah Ndam Joseph Njang, résonnent comme une interpellation en direction du ministre d'Etat, en tant que membre de l'Exécutif. Même s'il ne le dit pas clairement, c'est l'affaire Bapès Bapès qui vient remettre au goût du jour les questionnements sur le fonctionnement du Tribunal criminel spécial et le sens à donner à l'Opération Epervier. Une opération que le député de l'opposition pense qu'elle est à l'arrêt et qu'il faudrait qu'on n'en parle plus.

Qui peut être attrait devant le TCS ?

Le profil des clients du Tribunal Criminel Spécial est bien défini dans le préambule du texte qui l'a institué. Le Tcs a pour mission essentielle la répression des atteintes aux biens publics lorsque le préjudice subi par l'Etat est égal ou supérieur à 50 millions de francs cfa. Quant aux autres peines encourues, elles sont prévues par l'article 184 du Code Pénal, qui dispose clairement que :

- lorsque le préjudice subi par l'Etat excède 500.000 francs, le mis en cause encoure l'emprisonnement à vie ;

- au cas où ce préjudice est supérieur à 100.000 francs et inférieur ou égal à 500.000 francs, l'emprisonnement encouru est de 15 à 20 ans ;

- au cas où ce préjudice est égal ou inférieur à 100.000 francs, le mis en cause encoure un emprisonnement de 5 à 10 ans et une amende de 50.000 à 500.000 francs cfa.

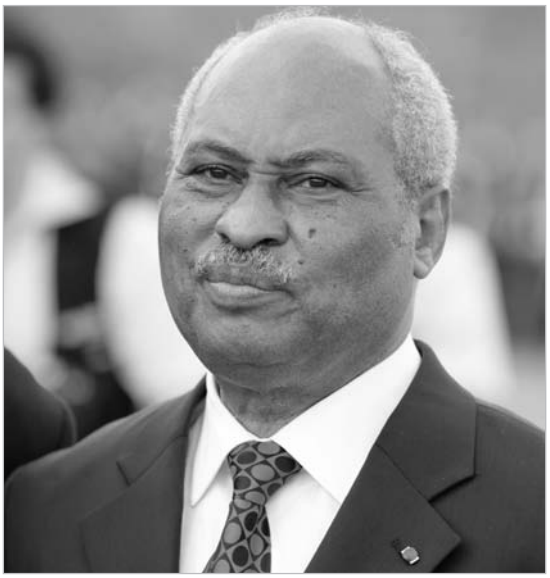

Le Ministre d'Etat Laurent Esso

Quant au fonctionnement du Tribunal Criminel Spécial, le ministre d'Etat, Laurent Esso, indique que l'institution judiciaire est en place depuis le 15 octobre 2012. Depuis lors, le TCS a été saisi de 119 dossiers dont les tribunaux d'instance ont été dessaisis. Sur ces 119 dossiers, 39 ont été immédiatement enrôlés, 46 autres ont fait l'objet d'ordonnances de règlements. Le reste, soit 34 dossiers, devront attendre que soit mis en place le corps spécialisé d'officiers de Police judiciaire attaché au tribunal criminel spécial. Autre détail remarquable. Sur les 119 dossiers reçus au TCS, 19 inculpés ont bénéficié d'un non-lieu et 26 inculpés ont été acquittés. On en conclut que des citoyens peuvent être attraits devant le TCS et en ressortir blancs comme neige, faute de preuves, ou après acquittement pour non-lieu.

Lors de son allocution à l'audience inaugurale d'installation des magistrats du TCS, le ministre d'Etat Laurent Esso avait prédit tous ces développements inattendus qui allaient paraître comme des embûches sur la route du TCS qui ne saurait aucunement être assimilé à une juridiction d'exception. Mais l'opinion nationale au Cameroun a sa manière toute spécifique à elle de lire le droit et de le dire. A cette occasion historique en octobre 2012, le Garde des Sceaux s'était voulu explicite : «que ceux qui sont porteurs d'autant de secrets utiles frappent à la bonne porte». En clair, qu'ils aillent porter leurs témoignages devant les juridictions autorisées parce que, poursuit le ministre d'Etat, «toute déclaration faite ailleurs n'est que manipulation».

2,4 milliards reversés depuis avril 2012

La question fait très souvent le tour des conversations de salon. A quoi cela sert-il de mettre tout le monde en prison alors qu'on aurait pu récupérer l'argent ? A l'exception de quelques intégristes qui en veulent à la vie des fonctionnaires pilleurs des caisses de la République, les Camerounais ne s'intéressent qu'à la possibilité pour le Trésor public de recouvrer l'argent dont il a été spolié. A propos de l'argent que les gros clients sont accusés d'avoir distrait, le ministre d'Etat se veut plutôt rassurant et tient à recentrer le débat. En deux ans (le tribunal criminel spécial a été créé le 18 avril 2012) 2 milliards et 400 millions ont été reversés au Trésor public. Ce chiffre s'explique. De tous les dossiers instruits par le TCS, seuls 51 ont été jugés au fond. D'autres dossiers ont fait l'objet de jugements avant-dire droit. L'explication tient à un détail que précise Laurent Esso. Même lorsque les accusés ont définitivement été inculpés, ils peuvent interjeter appel du jugement comme c'est très souvent le cas, ils ne sont donc pas tenus de rembourser. Les appels des jugements du TCS sont reçus à la Cour suprême et y sont toujours pendants. Dans un Etat de droit, a tenu à rappeler Laurent Esso, «lorsqu'on n'est pas convaincu de la pertinence d'une décision de justice, l'on exerce les voies de recours prévues par la loi. Les formalités se font au greffe».

Dans le lot des autres dossiers instruits, certains concernent des fonctionnaires qui n'ont souvent rien à se reprocher. On aura besoin d'un complément d'enquête par les soins des éléments du nouveau corps de police judiciaire affecté au service du TCS afin que la lumière soit faite pour que la vérité soit établie.

En plus des deux milliards et demi, apprend-on de la bouche du ministre d'Etat, le TCS attend, en dommages et intérêts, la somme totale de 12,1 milliards de francs. L'argent n'a pas encore été versé, mais le ministre d'Etat rassure toutefois qu'une procédure spécifique devra être engagée pour le recouvrement de ces sommes qui restent encore à être homologuées.

La réponse du ministre d'Etat apporte de surcroît un autre éclairage. L'argent remboursé au trésor public ne tient pas compte des frais de justice ou de la confiscation de biens lorsque ces décisions sont rendues. En clair, un client de l'Epervier qui se voit confisquer ses maisons ne verra plus ses villas et ses appartements si ces peines ont été prononcées comme accessoires, c'est-à-dire avant le verdict au fond. Même si l'inculpé rembourse le corps du délit ! Laurent Esso se fait toutefois des raisons d'une légitime satisfaction. En attendant que le gros de l'argent revienne dans les caisses du Trésor public, le rythme des affaires enrôlées au TCS est plutôt encourageant. Avec 119 dossiers examinés en deux ans, on est bien à un rythme d'un dossier par semaine.

Henri Donatien AYANG

Les Nouvelles DU PAYS

B.P. 15.579 Douala

Tél. : (237) 74.77.97.97
(237) 99.39.10.37
Fax : (237) 33.42.81.40
e-mail :
lesnouvelles_dupays@yahoo.fr

Directeur de la Publication
Victor NDOKI
e-mail : elndoki@yahoo.fr

Assisté de
Sylviane EPOSSI

Conseillers à la Direction
Dominik FOPOUSSI
BOUNYA LOTTIN

Rédacteur-en-chef
Etienne PENDA

Grand Reporter
Christian LOCKA
(Cell. 96.78.12.99)

Chef Desk Yaoundé
Mohamadou ADAMOU
(Cell. 99.52.51.86)

Relations publiques
Arlette Messina Mvondo

Caricature/Culture
Charles Fils ELANGUE
(Cell. 94.95.45.07)

Rédaction
Flaubert KAMGA
Henri Donatien AYANG
Sylvie FONKOU
Jean-Jacques ONANA
Alex BEMA
Huguette NANA

Reportage / Infographie
Roudolphe EYAMBE

Archives et Documentation
Jacques TIATY

Impression
ROTOJOURNAL

Distribution
Messapresse

Jacques Bimaï / Sitrafer

Le bal masqué d'une odieuse danse du scalp

Depuis au moins cinq ans, on a cherché à avoir la tête du Président-directeur général de la Sitrafer. Les vautours embusqués, qui se recrutent à la Banque mondiale, à la Camrail et même au ministère des Transports, ont fini par avoir la peau du patron et celle de son bébé.

Lorsque, en 2011, Jacques Bimai tient une énième conférence de presse dans les jardins de l'Hôtel Sawa, pour expliquer à l'opinion publique les raisons de la crise profonde que traversait son entreprise, il est loin de se douter que ses adversaires sont engagés dans une logique de mise à mort. L'idée qu'on en fût à vouloir enterrer la Sitrafer tient encore d'un cauchemar pour le promoteur de la première entreprise camerounaise des travaux ferroviaires (Sitrafer) et non pas société internationale des «travaux de fer», comme on a pu le lire par ailleurs.

La Sitrafer, créée avec des compétences techniques essentiellement recrutées à la défunte Régifercam, avait le bénéfice d'un contrat d'exclusivité des travaux d'entretien de la voie ferrée concédée à une Camrail privatisée. Le contrat d'exclusivité courait, nous apprend le journal « La Nouvelle », jusqu'en décembre 2011. Une manière de prime de conversion convenue au bénéfice des anciens employés d'une Régifercam privatisée.

Violations flagrantes des accords

Dans la presse au Cameroun, les journalistes à la solde des lobbys du capitalisme international ont depuis toujours appris à ne plus faire attention. Ils savent compter les liasses qu'on leur sert à la commande, ils savent à peine s'assurer de la cohérence des témoignages à charge qu'ils relaient. Sur la même page, le journaliste aligne deux monstrueuses contradictions. 1 : le contrat d'exclusivité passé entre Camrail et Sitrafer courait jusqu'en décembre 2011. Mais que, de 2 : Trois autres sociétés locales, Nasmo, Scin et Soccarema depuis 2011 au moins. C'est-à-dire avant la fin de la période d'exclusivité convenue. Seuls des journalistes gavés aux Cfa de Vincent Bolloré ont le talent de telles irrationalités.

Or, Bolloré et «sa» Camrail sont indéfendables. Pour le dernier marché qui a fini par mettre le feu aux poudres, alors que la clause d'exclusivité n'avait pas été remise en question, on a saucissonné le marché en deux, pour n'en laisser que 80 % à Sitrafer. Tandis que les 20 % restants revenaient à une autre entreprise camerounaise mise sur pied à la hâte par d'autres Camerounais. Non seulement on viole les accords d'exclusivité, mais en outre, on trahit de monstrueuses collusions. Les patrons de cette nouvelle entreprise qui n'est spécialisée que dans l'élagage des arbres, le désherbage ou la manutention des rails sont connus. Ils sont partie liée au ministre délégué des transports, et à d'autres hommes d'affaires musulmans ou nordistes. Leurs entreprises n'ont exactement aucune compétence technique en matière de maintenance ferroviaire.

La preuve, lorsque l'appel d'offres pour la réfection de la voie est relancé en 2012, sur ordre du ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire, c'est une entreprise chinoise qui enlève le marché. La démonstration est ainsi faite que les entreprises créées pour concurrencer la Sitrafer n'ont pas les compétences techniques nécessaires…

Amalgames vicieux

Le dossier de la Sitrafer a donné lieu à quelques amalgames monstrueux qui servent tout au plus à conforter l'idéologie du sous-développement pour tous les pays qui passent par les fourches caudines de la Banques mondiale. La première fausse idée assenée à toutes les sauces est celle selon laquelle l'Etat du Cameroun était actionnaire de Sitrafer. Il s'agit bien du chemin de fer camerounais, un secteur névralgique du transport dans le pays, et on refuse que l'Etat vienne en aide à une entreprise chargée de l'entretien de la voie ferrée. Les mêmes qui dispensent ces grandes leçons de libéralisme économique se taisent lorsque l'Etat français se fait généreux de ses subventions pour sauver le secteur de son aéronautique civile avec Airbus, au grand mécontentement des Américains de Boeing. L'affaire est très souvent portée à l'Organisation mondiale du Commerce et même à la Commission européenne à Bruxelles. Les pays européens seuls ont le droit de voler au secours des banques nationales en difficultés ou en situation de faillite avec les fonds du contribuable, mais les pays africains n'ont pas le droit.

Ailleurs, dans les colonnes d'un autre confrère paraissant à Yaoundé, on rappelle, avec une précision inattendue, les délais des contrats d'exclusivité accordés à Sitrafer. Mais on ne pose pas la bonne question : la concession de la Régifercam à Sitrafer était-elle un accord à vie. A quelle échéance ce marché de dupes devrait-il être revisité ? Personne ne peut répondre à la question.

Le marché de dupes dure depuis bientôt quinze ans, avec un partenaire technique, Bolloré, qui n'a aucune expérience avérée dans le domaine de la maintenance ferroviaire. Mieux encore, Bolloré n'a pas exactement l'ambition de développer le chemin de fer au Camerounais. Tout le matériel roulant acquis par la Camrail a été acheté avec l'argent de prêts multilatéraux garantis par l'Etat du Cameroun. A bien évaluer tous les investissements réalisés par le Groupe Bolloré depuis la concession de la Régifercam, l'homme d'affaires français n'a pas investi un seul centime. Il s'est contenté de transporter les tuyauteries du pipeline, il s'est servi d'un chemin de fer

Jacques Bimaï,
à l'abattoir des intérêts occultes

qu'il n'a jamais construit, il s'est engrangé des centaines de milliards au passage. Les directeurs généraux arrivés dans ses malles pour gérer la Camrail s'en sont tous aperçus et ont donné leur démission, les uns après les autres. Ils n'étaient pas incompétents, ils étaient juste ahuris par les méthodes et la vision de leur aimable patron.

Le chemin de fer est d'une importance stratégique pour le développement de l'agriculture au Cameroun. Mais pendant les premières années de la concession, tout le pays Bassa entre Douala et Yaoundé est resté en plan, et les gares de Ndom ou de Messondo ont cessé d'être desservies. Les agriculteurs dans la région en étaient à ne plus pouvoir évacuer leurs récoltes vers les zones urbaines ou à profiter des petits marchés au passage des trains. Personne ne peut évaluer un tel manque à gagner. Logiques du sous-développement. Par contre, nos confrères de Yaoundé qui disent s'abreuver aux bonnes sources des amis de Bolloré à Camrail ont l'arithmétique facile lorsqu'il faut additionner les milliards des exonérations financières accordées à Sitrafer, les milliards de participations de l'Etat au capital de l'entreprise camerounaise. Combien de milliards cela fait-il ? Personne ne le dit, ils ont tous perdu leur arithmétique.

Dieu ! Sauve-nous de Bolloré

Combien de millions de l'Etat a-t-il versé au capital de Sitrafer au point que l'entreprise camerounaise à capitaux privés soit considérée comme entreprise d'Etat ? Même à dix ou vingt milliards, l'Etat ne serait jamais devenu majoritaire dans l'entreprise et celle-ci ne serait donc pas classée entreprise d'Etat comme le prétend la Banque mondiale. Pour qu'une entreprise privée soit classée entreprise d'Etat, il faut que l'Etat en détienne au moins 51 % des parts dans le capital. Or, tel n'est pas le cas avec Sitrafer.

A force d'amalgames et faute d'arguments, la danse du scalp autour de Bimai a fini dans une étrange cabale contre Essimi Menye. On apprend de l'ancien ministre des Finances qu'il est propriétaire d'un hôtel trois étoiles en construction à Yaoundé, qu'il a distrait au moins 19 milliards du trésor public et qu'il est propriétaire d'un mirifique parc automobile. Que vient y chercher Jacques Bimai ?

L'amalgame est le propre des débateurs qui sont à court d'arguments. Mais une chose est sûre, les Camerounais en sont à prier pour que le Bon Dieu en personne les libère de Vincent Bolloré qui prend tout au passage et qui a droit de vie et de mort sur tout le monde.

BOUNYA LOTTIN

Visite

L'ambassadrice de France au Redhac

«La France est engagée auprès du gouvernement camerounais pour la bonne gérance et le respect des droits fondamentaux»

L'ambassadrice de la France au Cameroun, Madame Christine Robichon, était au Redhac (Réseau des défenseurs des droits humains de l'Afrique centrale) le 15 avril dernier pour une visite de travail. Au cours de cette rencontre qui a permis aux responsables de l'association régionale de défense des droits humains, en l'occurrence Me Alice Nkom et Maximilienne Ngo Mbe, de présenter à l'ambassadrice l'ampleur de la violation des droits humains : discrimination raciale, tribalisme, homophobie, crimes rituels, guerres, etc. sont autant d'atteintes et autant de motivations des militantes pour s'engager.

A l'issue de cette rencontre, Mme Christine Robichon a livré ses impressions : « Je suis très honorée d'être ici au Rhedac qui est une organisation régionale, regroupant ainsi huit pays africains et dont le siège est ici à Douala. Cet organisme de par son action dans la société civile lutte pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme en tous genres et je suis venue ici dans le but de m'informer, d'écouter, d'encourager et de soutenir cet organisme à travers l'entretien de nos contacts. Ce qui m'a le plus touchée c'est la place qu'occupe la femme au sein de celui-ci, car son action touche aussi la protection des droits de la femme dans la société civile et lutte contre les violences, la maltraitance émises sur elles. En effet pour ce qui concerne la protection des droits de l'homme, la France s'est engagée entièrement auprès du gouvernement camerounais pour la bonne gérance et le respect de certains droits fondamentaux tel que le droit à la santé, le droit à l'éducation et le droit à l'accès à l'eau de bonne qualité pour tous les Camerounais sans distinction.» L'ambassadrice a également abordé la récente libération de Michel Thierry Atangana : «Pour ce qui concerne l'affaire Michel Thiery Atangana , tout d'abord c'est un ressortissant français, d'où la protection consulaire émise à son égard à travers les visites régulières du consul de France à sa prison et une assistance aux différentes audiences résultant ainsi la protection de la France.»

Me alcie Nkom, quant à elle, a fait un tour d'horizons des questions abordées : «Tout d'abord, je déplore le non respect des droits de l'homme dans un Etat de droit comme le Cameroun. Tout récemment encore, on a assisté à l'arrestation d'un ministre en fonction et sa libération sans qu'aucune explication donnée à la population par certains justiciables qui se disent garants de la justice camerounaise. Tout cela traduit les limites de l'opération qu'est la corruption et le non respect de la justice. Ceci est une sonnette d'alarme prouvant que le Cameroun ne respecte pas les droits des citoyens, même s'ils le font ce n'est que dans les discours et non sur le terrain. En effet combien de villes ou de villages ont droit à l'accès à l'eau potable ? Certains droits sont bafoués à l'exemple de la liberté d'expression… Pour ce qui est de l'affaire Thierry Michel Atangana, la France montre bel et bien qu'elle s'occupe d'elle-même et de ces ressortissants alors qu'à l'ONU on prône la légalité de la protection de l'Homme de toutes les races, ce qui implique celle de toutes les nationalités. Quant à l'homosexualité dont je prône l'existence officielle dans notre pays, sa répression relève de l'égoïsme politique alors que nous servons tous un seul intérêt qui est la protection des droits de l'homme. »

Aimée DJANA TSIMI (Stagiaire)

Diffamation / Plagiat

Deux agrégés en Droit s'affrontent au Tribunal à Yaoundé

Le Tribunal de Première Instance (TPI) de Yaoundé, Centre administratif a enfin ouvert, le 11 mars 2014, les débats des affaires jointes : Maurice Kamto et Jean-Claude Tcheuwa contre James Mouangue Kobila et Equateur Group Media (Dikalo) / James Mouangue Kobila contre Maurice Kamto et Jean Claude Tcheuwa.

Après avoir constaté la présence des principaux intéressés (Maurice Kamto, James Mouangue Kobila et Daniel Atangana, le Directeur de publication de Dikalo), la parole a été donnée à l'accusation de la première procédure, afin qu'elle expose en quoi elle s'est sentie outragée par les agissements de James Mouangue Kobila et par les publications du Journal Dikalo.

Maurice Kamto a commencé par un long historique de ses relations avec le Pr Mouangue Kobila, depuis la première rencontre jusqu'à la préparation de l'agrégation, en mettant exclusivement en exergue ses bons sentiments à son égard et les actes positifs posés à son profit. Le Pr Mouanguè Kobila fait remarquer qu'il a proféré quelques mensonges visant à majorer les actes en question, en affirmant notamment qu'il l'a recommandé au Pr Doumbé-Billé pour une invitation à Lyon, en rapport avec la Bourse post-doctorat que le Pr Luc Sindjoun l'a aidé à obtenir.

De même, Il a également eu soin d'omettre tout acte positif posé à son avantage par son adversaire comme l'utilisation de ses travaux de recherche pour un enseignement de Droit communautaire de la CEMAC à l'Université de Dschang, la relecture de certains de ses travaux, le fichage d'une année de jurisprudence de la Chambre administrative de la Cour suprême ou la publication d'articles élogieux dans les journaux.

Maurice Kamto s'est ensuite longuement attardé sur le document intitulé «Pourquoi Maurice Kamto n'est pas mon Maître», produit par son adversaire en relevant pour l'essentiel les griefs figurant dans la citation directe. L'on peut rappeler : l'accusation de n'avoir jamais fait le vrai travail de maître tant pour le mémoire de maîtrise que pour la thèse de doctorat du Pr Mouangue Kobila ; niant avoir demandé au Pr Mouangue Kobila de lui rester fidèle et niant avoir tenté de le détourner du concours d'agrégation en lui confiant un travail titanesque. Il a également prétendu que le Pr Mouangue Kobila l'a traité de nazi avant de mettre celui-ci au défi de rapporter un seul de ses écrits où il utilise ce terme. Il se trouve pourtant que le terme «nazi» est bel et bien utilisé dans le livre du Pr Kamto intitulé : Déchéance de la politique. Décrépitude morale et exigence éthique dans le gouvernement des hommes en Afrique, à la 9ème ligne du second paragraphe de la page 213.

Face à face au tribunal : Pr Kamto / Pr Mouanguè Kobila

Son silence sur plusieurs importantes révélations de ce document sera considéré comme un acquiescement.

Pressé par le juge d'en venir aux faits de l'espèce, il a essentiellement argué que c'est plutôt le Pr Jean-Claude Tcheuwa, l'initiateur du projet de «Manuel de méthodologie et d'exercices corrigés de droit international public» et que c'est ce dernier qui lui a présenté les manuscrits, comme décrit dans une note que le Pr Tcheuwa lui a adressée le 14 novembre 2011, avant sa «démission» du Gouvernement. Il a ajouté que le Pr Mouangue Kobila a été associé par la suite et que sa contribution se limitait à un chapitre voué aux exercices en droit communautaire. Ceux-ci ont du reste été supprimés de l'ouvrage avant sa publication, faute pour Jean-Claude Tcheuwa d'avoir pu joindre l'intéressé en 2009, alors que l'ouvrage était en voie de publication. Pour le reste, a-t-il soutenu, le Pr Mouangue Kobila se serait contenté de porter quelques annotations et des questions sur l'ouvrage alors en préparation.

Le Pr Maurice Kamto a insisté sur ce qu'aucune trace d'une contribution de Pr Mouangue Kobila ne se trouve dans l'ouvrage publié. Ce que réfute le Pr Mouanguè Kobila qui dit détenir des preuves, qui établissent que plus de 50 % des exercices corrigés de l'ouvrage publié ont été rédigés par ses soins.

Appelé à interroger Maurice Kamto sur ses déclarations, le Pr Mouangue Kobila lui a posé trois questions.

Il lui a d'abord demandé d'indiquer l'auteur du support du cours qu'il a utilisé pour son enseignement de Droit communautaire de la CEMAC à l'Université de Dschang en 2000. Ce dernier a répondu : « je ne sais pas… je ne m'en souviens pas », ce que le Pr Mouanguè considère ahurissant, de la part d'un Professeur de rang magistral. En fait, le support du cours en question est l'article intitulé «La CEMAC : à la recherche d'une nouvelle dynamique pour l'intégration en Afrique», rédigé par les Pr Mouangue Kobila et Léopold Donfack Sokeng avant sa parution dans l'Annuaire africain de droit international (vol. 6, 1998, pp. 65 – 105).

Il lui a ensuite été demandé de produire la preuve de ses affirmations itératives suivant lesquelles «le Pr Mouangue Kobila a saisi le président de la République de l'affaire du plagiat». Très hésitant, le Pr Kamto a déclaré que cela ressort de l'article publié par La Lettre du Continent, d'où il ressort qu'une correspondance «aurait été adressée au président de la République». Le Pr Mouangue a fait remarquer au tribunal le recours de son adversaire au conditionnel «aurait».

Enfin le Pr Mouangue Kobila a demandé au Pr Kamto s'il est en mesure de maintenir ses propos suivant lesquels le titre du document soumis pour subvention au MINESUP le 9 novembre 2004 avait pour titre «Manuel de méthodologie et d'exercices corrigés de Droit international public et communautaire», en précisant que, dans l'exemplaire qu'il détient, la mention «et droit communautaire» est absente. Maurice Kamto a maintenu ses affirmations ; mais le Juge a fait observer que la mention «et communautaire» figurant sur l'exemplaire versé au dossier par Maurice Kamto «a été ajoutée à la main», ce qui dévoile la falsification opérée par Maurice Kamto.

L'ex-ministre délégué à la Justice s'est montré encore plus hésitant et désarçonné lorsque Me Ebanda Mbida, l'un des conseils de James Mouangue Kobila lui a demandé de dire qui était l'auteur d'un manuscrit qu'il lui a présenté, rédigé au stylo à bille bleu. En réponse, Maurice kamto a affirmé qu'il s'agit de l'écriture du Pr Mouangue Kobila. Ensuite, Me Ebanda Mbida l'a invité à lire l'intitulé du sujet porté sur ce manuscrit : «Droit international : droit interétatique ou droit de la communauté internationale ?», puis de lire l'intitulé d'un exercice figurant à la page 37 de l'ouvrage qu'il a publié avec la complicité de Jean-Claude Tcheuwa : «Le droit international : droit interétatique ou droit de la communauté internationale ?». Appelé à dire si les deux intitulés sont identiques, Maurice Kamto a répondu par la négative, en raison de la présence de l'article défini «Le» dans le second intitulé… Chacun dans l'auditoire a compris que le plagiat était déjà là. Voulant pousser la comparaison plus avant, Me Ebanda Mbida a demandé au Pr Kamto de lire le grand «I» de ce sujet. Mais ce dernier ne s'est pas exécuté. Pour tirer leur client d'embarras, ses avocats ont aussitôt créé la diversion, affirmant que ce manuscrit n'a pas été versé au dossier de l'affaire. Le Conseil du Pr Mouanguè trouve que c'est inexact.

Au moment où le juge allait donner la parole au Pr Mouangue Kobila en qualité de victime de l'escroquerie, de l'abus de confiance et de la contrefaçon, les avocats de la partie adverse ont sollicité le renvoi, pour comparution du Pr Jean-Claude Tcheuwa, absent à l'audience.

Faisant droit à cette demande, le président du TPI de Yaoundé, Centre administratif, a renvoyé l'affaire au mardi, 8 avril 2014. Malheureusement, le procès n'a pas pu avoir lieu ce jour pour indisponibilité du juge. L'affaire a été renvoyée au mardi 13 mai prochain.

Flaubert KAMGA

Une fillette de 18 ans toujours portée disparue au Complexe Scolaire la Colombe de Souza

La jeune Epossè Noguem Madeleine, élève en classe de 3ème Allemand au Complexe Scolaire la Colombe de Souza est portée disparue de l'internat de cet établissement scolaire depuis mi-décembre 2013 avant les congés de Noël. Les parents de la jeune ne comprennent pas l'indifférence affichée de la fondatrice du collège, Demani Augustine épouse MASSERO, face à ce drame. Jusqu'à ce jour, ils restent sans nouvelles de leur fillette et prient toute personne l'ayant aperçue d'appeler aux contacts ci-après.

Contact de la Fondatrice : 99.60.17.66
Contacts des parents : 79.08.63.16 / 94.36.88.16

■16 avril 2012 - 16 avril 2014 : 2 ans déjà...

Retour sur le chemin de croix de Marafa

Marafa Hamidou Yaya qui a entamé sa troisième année de prison le 17 avril 2014, avait déjà goûté aux affres de la prison après le 6 avril 1984. Il avait été arrêté et brièvement incarcéré «par erreur» avant d'être élargi. 28 ans plus tard, pas d'erreur cette fois. Une peine de 25 ans de prison ferme est en train de sceller un destin pourtant bien engagé.

Sa première privation de liberté, Marafa Hamidou Yaya la doit au putsch manqué du 6 avril 1984. Marafa Hamidou Yaya avait alors été interpellé et brièvement incarcéré avant d'être relâché. Son péché était d'appartenir au «grand nord» comme on nommait alors la province septentrionale du Cameroun regroupant les actuelles régions de l'Extrême Nord, du Nord et de l'Adamaoua. Il était ainsi victime, malgré lui, d'une chasse aux sorcières déclenchée par Paul Biya et les siens contre les ressortissants de sa province d'origine, jugée proche d'Ahmadou Ahidjo, d'abord soupçonné, puis inculpé et finalement condamné par contumace, accusé d'avoir fomenté le coup d'Etat manqué.

Pourtant, la relation Marafa Hamidou Yaya et Paul Biya commence par une vive émotion d'admiration du premier vis-à-vis du second. De son propre aveu, le futur très proche collaborateur de Paul Biya avait couru derrière le cortège de celui-ci quand il accédait à la magistrature suprême le 6 novembre 1982. Le jeune homme a 30 ans et le président 49. Il est jeune cadre à la Snh et occupe depuis juin 1981 le poste de chef du département Exploration/production. Il est tout aussi inconnu de l'homme qui prend les rênes du pouvoir. Marafa Hamidou Yaya mène une carrière tranquille à la Snh, représentant même le Cameroun au comité technique chargé de réaliser l'étude de faisabilité d'une suite d'usines de liquéfaction en vue de la mise en valeur du gaz naturel camerounais. Finalement, une carrière pas si tranquille que ça, car, deux ans plus tard, il connaîtra ce que la plupart des cadres de sa région d'origine subiront à la suite de la tentative manquée de coup d'Etat du 6 avril 1984. Un épisode, très court, heureusement pour lui. Après sa libération, la vie reprend son cours. Et l'ingénieur en pétrochimie poursuit sa carrière à la Snh. Bien qu'issue de l'aristocratie peuhle (il est descendant du lamido de Garoua par sa mère), Marafa Hamidou Yaya est proche des ressortissants de Garoua qu'il rencontre régulièrement à Messa à Yaoundé. Il y a un ami de toujours rencontré sur les bancs de l'école : le commissaire Dairou Hayatou, frère de l'autre. Le commissaire présente alors son ami à son grand frère, Sadou Hayatou, alors ministre des Finances. Le courant passe très vite entre les deux hommes. Le ministre décèle chez son jeune frère du Nord des qualités d'organisateur et de rassembleur qui lui manquent cruellement. Il le cornaque dans le Rdpc, non sans en avoir fait son émissaire auprès des jeunes du Nord. C'est ainsi que Marafa Hamidou Yaya renforce son assise populaire. Il connaît tout le monde dans sa sphère d'influence. Son engagement politique et son rapprochement des centres de décisions le prépare à la carrière qu'on lui connaît aujourd'hui.

Montée fulgurante d'un technocrate

En 1990, il entre à la présidence de la République comme conseiller technique. Deux ans plus tard, le Rdpc est dans l'œil du cyclone, tourmenté par le vent des revendications d'ouverture politique. Aux législatives 1992, il est désigné président du comité Rdpc pour le Nord. Même si le Rdpc y mord la poussière, on voit bien que le jeune cadre du parti qu'il est devenu (membre du comité central et bientôt du bureau politique) est prometteur. Sous le parrainage de son aîné Sadou Hayatou, Paul Biya ne va pas hésiter à lui donner sa confiance, puisqu'il entre au gouvernement de novembre 92 comme secrétaire d'Etat aux Finances. Le 21 juillet 1994, il retourne à la présidence de la République, cette fois, comme conseiller spécial. C'est le début d'une ascension fulgurante. Déjà proche du chef de l'Etat, il prend du volume dans la nomenclature administrative du Cameroun en devenant le 7 décembre 1997 ministre secrétaire général de la présidence de la République. Il faut croire qu'il met tellement d'allant dans l'exercice des fonctions qui lui sont confiées. En tout cas, Paul Biya a du mal à se passer de ses services. Au gouvernement suivant, il renforce l'influence de son plus proche collaborateur en l'élevant au titre de secrétaire général ministre d'Etat. Puis, fait inédit dans l'histoire du Cameroun, le 15 juin 2002, Marafa Hamidou Yaya est nommé ministre de l'Administration territoriale de la Décentralisation, cumulativement avec ses fonctions de secrétaire général de la présidence de la République. Inutile de préciser que Marafa Hamidou Yaya bénéficie d'une confiance absolue du chef de l'Etat. Il faut dire que jusque-là, il l'avait convaincu de son efficacité à gérer les dossiers à lui confiés. Il le prouvera davantage à l'Administration territoriale où il vient d'être nommé. Il succède à un plénipotentiaire du régime, Ferdinand Koungou Edima, pour ne pas le nommer. Celui-ci venait d'échouer lamentablement l'organisation des municipales et législatives couplées de juin 2002, n'ayant pas pu acheminer dans tout le territoire le matériel électoral. Il provoque ainsi une grosse colère et une grosse déception du chef de l'Etat. Pour se remettre de ses émotions, Paul Biya sort alors le joker Marafa. Qui ne le déçoit pas, puisque les élections se déroulent sans anicroche. Fier de son collaborateur, le président de la République le garde à l'Administration territoriale pendant neuf ans. Marafa fait des envieux. En effet, on les compte sur les doigts d'une main les hommes de confiance du président qui ne sont pas du grand Sud. Pour son malheur, Marafa a un franc-parler légendaire. Si pendant des années il est de bon conseil pour le président, bientôt, il ne sera plus écouté. Il a eu l'idée lumineuse de dissuader le président de la République de se représenter à la présidentielle de 2011.

Exécution politique d'un présidentiable

En effet, dès 2009, deux camps se sont formés dans le sérail. Selon la constitution de 96, Paul Biya ne devrait plus se représenter à la fin de son mandat, le deuxième et dernier depuis son élection de 1997. Sauf s'il procédait à une nouvelle révision de la constitution pour faire sauter le verrou de la limitation du mandat présidentiel. Deux camps s'affrontent alors. Il y a ceux qui pensent que le président doit modifier la constitution et se représenter, puisqu'il est «l'artisan de la paix et de la stabilité du pays». Il y aussi ceux qui pensent qu'il doit prendre une retraite méritée, passer la main, quitter les choses avant que les choses ne le quittent. Marafa Hamidou Yaya fait partie de ce second camp. Il se trouve aussi qu'en dehors de ces deux camps, il y a, dans l'entourage du chef de l'Etat, certaines personnes qui pensent et préparent même l'après-Biya.

Paul Biya prend alors le conseil de Marafa pour de la trahison. Selon lui, il n'y a pas de doute, il fait partie du G11, le fameux groupe de certains de ses collaborateurs qui travaillent à le pousser vers la porte. Fait-il partie du G11 ? Rien n'est moins sûr. Par contre, d'ambition nationale, il en a. Il aurait, pendant ce temps là, mis à contribution l'ambassadeur d'une puissance étrangère influente au Cameroun, lui expliquant sa capacité à diriger le Cameroun. Une autre démarche qu'il aurait envisagée était de se faire investir par un parti politique qui a pignon sur rue. Son ancien mentor aurait déjoué tous ses plans avant de le virer du gouvernement le 9 décembre 2011. C'est ainsi qu'a commencé sa descente aux enfers. Dans ce milieu, c'est connu, tant que l'ennemi respire, on n'est pas en sécurité. Paul Biya ne se sentait plus en sécurité. Le voyage que Marafa Hamidou Yaya effectue à Garoua après son éviction du gouvernement n'arrange pas ses affaires. Si celui-ci montre à ses adversaires qu'il a une carrure présidentielle, il montre surtout que Paul Biya doit s'occuper de lui. Celui-ci ne change pas de méthodes. Comme on dit au Cameroun, on ne change pas l'équipe qui gagne. Depuis toujours, Paul Biya tient ses collaborateurs par les affaires. Avant Marafa, beaucoup sont passés par là. Le président n'a donc pas eu beaucoup de mal à dégoter l'affaire de l'avion présidentiel. Une affaire certes cousue de fil blanc ainsi qu'on le verra tout au long du procès, mais une affaire qui aura permis au capitaine du bateau Cameroun, de continuer à tenir le gouvernail.

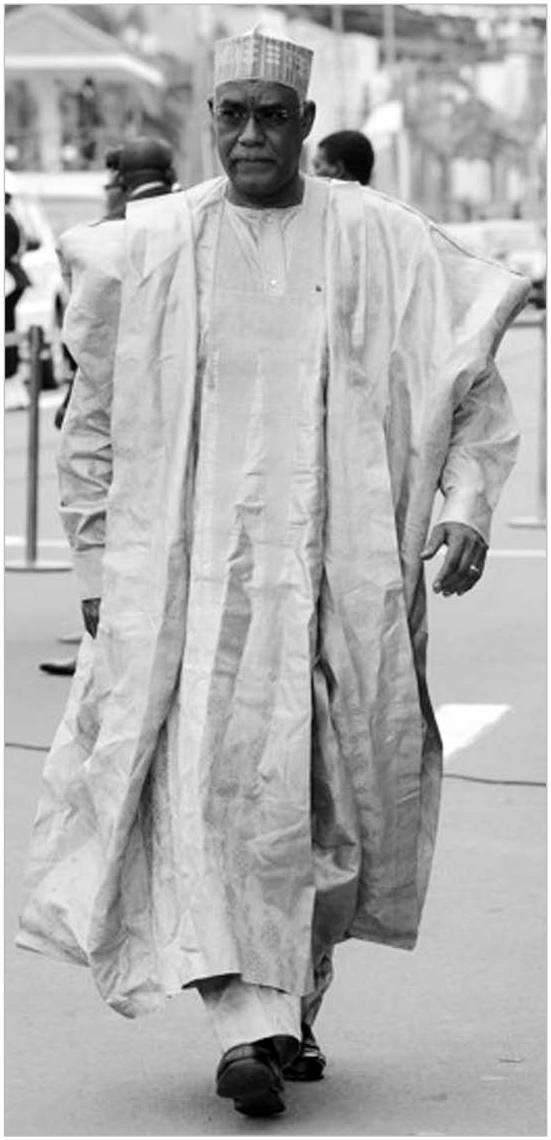

Etienne PENDA

Me Alice NKOM

«Marafa est un prisonnier politique»

Avocate engagée derrière la plupart des victimes de l'Opération Epervier, femme de lois, actrice majeure dans la défense des droits humains, Me Alice Nkom est une professionnelle à la capacité d'analyse incomparable. Depuis le début de l'Opération Epervier au Cameroun, elle est toujours aux premières loges. Quand elle n'épluche pas les dispositions légales pour mieux défendre ses clients, elle dégage les insuffisances de cette mesure exceptionnelle pour tenter de faire bouger les lignes en faveur d'une lutte efficace contre la corruption et les détournements de fonds publics. Elle sait de quoi elle parle quand elle affirme que l'Opération Epervier est un instrument d'épuration politique. Et Marafa, un prisonnier politique. Elle donne un éclairage de ces convictions et de bien d'autres dans l'interview ci-après.

L'opération Epervier a-t-elle un fondement juridique et républicain ? Si oui, lequel ?

L'Opération Epervier est une opération politique ayant deux destinations : la première est celle des pays amis à qui le Président de la République voulait montrer qu'il combat la corruption, son pays ayant occupé la tête du classement des pays les plus corrompus du monde selon Transparency International ; la deuxième direction est celle de la nécessité de disposer d'une arme d'épuration politique à l'intention de tous ceux dont son entourage et lui ne voulaient pas entendre parler comme successeurs à son trône en cette période de fin de règne.

Le juridique et le républicain n'ont aucune place dans un tel schéma, au contraire, on est obligé de les sacrifier pour parvenir à ces fins.

Est-ce pour cela que beaucoup de personnes dans l'opinion la considèrent comme une chasse aux sorcières ?

Les faits parlent d'eux-mêmes : pour celui qui suit attentivement l'opération Epervier, on note dès le départ que les arrestations tombent comme des couperets sur ceux qu'on a d'abord présentés comme membres de la nébuleuse G11 et que cela se fait en mode « rafistolage » juridique et judiciaire. On se souviendra de l'arrestation du Ministre Polycarpe ABAH ABAH et de sa garde à vue spectaculaire dans une cellule de la Direction de la Police Judiciaire à Yaoundé, du kidnapping de Yves-Michel FOTSO à son domicile à Douala pour le conduire manu militari à la Prison Centrale de Yaoundé , après un bref passage au cabinet du juge d'Instruction qui lui a notifié son inculpation pour des faits qui faisaient déjà l'objet d'une information judiciaire par son collègue suisse bénéficiant de l'antériorité dans la saisine.

On a encore en mémoire l'arrestation de Paul NGAMO et son incarcération à la Prison centrale de New-Bell, alors que Gervais Mendo ZE sortait libre et le restait jusqu'à ce jour, d'un conseil au Contrôle Supérieur de l'Etat qui avait établi des disparitions de sommes d'argent des caisses de l'entreprise qu'il gérait depuis plus d'une décennie, qu'on a qualifié de «mauvaise gestion» là où, pour ces fameux prétendants au trône et leurs complices soupçonnés d'être des fournisseurs du « nerf de la guerre » étaient traités en coupables d'office, de corruption et de détournements de deniers publics nécessitant une privation de liberté immédiate et de longue durée , renouvelable en cas de besoin.

Personne n'a compris pourquoi Polycarpe ABAH ABAH n'a été condamné à ce jour que pour une évasion rocambolesque qui n'a convaincu personne, à 6 ans de prison ferme et pourquoi on n'a toujours pas pu trouver des charges suffisantes pour les milliards de milliards qu'on nous a fait croire qu'il a détournés de manière ostentatoire et presqu'évidente dans le cadre de ses fonctions de Ministre des Finances.

On se demande toujours pourquoi Atangana Mebara, ex Secrétaire Général de la Présidence, n'a pas bénéficié de sa mise en liberté alors que le Tribunal venait de prononcer sa relaxe au terme de la procédure qui avait débuté par sa mise en détention provisoire 4 années auparavant, pour tentative de détournements des fonds que son prédécesseur était accusé d'avoir détourné en totalité, en l'occurrence les 31 millions de dollars destinés à l'achat de l'avion présidentiel bien avant son arrivée imprévisible à ce poste….

Et bien d'autres situations si difficiles à expliquer dans la cohérence, l'égalité de tous devant la loi et l'indépendance de la Magistrature et l'Etat de droit….

La justice camerounaise, en l'occurrence le TCS, est-elle à la hauteur des défis que pose l'opération Epervier ?

Le Tribunal Criminel spécial fonctionne selon le mode du PARQUET : la hiérarchie l'emporte sur la règle de droit. Comment expliquer au commun des mortels qu'Yves-Michel FOTSO soit encore privé de liberté alors que c'est lui qui a payé la rançon qu'on lui a imposée et que la loi considère comme étant de nature à arrêter les poursuites. Yves Michel FOTSO a payé, tant dans le dossier de l'avion présidentiel, que dans toutes les affaires CAMAIR qui étaient pendantes devant le Juge d'instruction, selon un protocole d'accord clair signé par les deux parties. Il en a fait de même avec la procédure pendante devant le TCS et qui l'opposait à l'Autorité

Aéronautique. L'essentiel de la maigre moisson de l'Opération Epervier présentée aux Représentants du Peuple au cours de la dernière session parlementaire écoulée par le Ministre de la Justice est constitué des paiements effectués par Yves-Michel Fotso au Trésor Public. La loi prévoit qu'il soit libéré : elle n'a été appliquée dans ce sens qu'à Mme HAMAN qui avait procédé de la même manière et bien après Yves-Michel FOTSO, qui reste en prison en attendant qu'on le dépouille de tous ses biens , alors même qu'il n'a plus aucune affaire l'opposant à l'Etat du Cameroun ou à ses démembrements….

Au regard du niveau de décrépitude morale de la société, n'est-il pas illusoire de croire à une lutte efficace contre les détournements des deniers publics ?

Je crois que l'échec de l'Opération Epervier est patent, et chacun en a tiré les conséquences qui s'imposaient. J'ai entendu parler de la nécessité d'un retour à la morale publique… la rigueur et la moralisation ayant perdu leur boussole depuis longtemps…

Au-delà de tout juridisme dans l'affaire Marafa, cet homme n'a-t-il vraiment rien à se reprocher dans la gestion des affaires qui lui ont été confiées ?

Comprenons-nous : je ne me permettrai pas de juger tout le parcours de haut fonctionnaire de Marafa, et de distribuer des bons et des mauvais points par-ci par-là, non !

Marafa, comme tout prévenu , a été arrêté, incarcéré, jugé et condamné pour des faits bien précis, commis dans un temps légal des poursuites selon les exigences de notre Code de Procédure pénale. Il s'est longuement expliqué sur ces faits au cours d'audiences publiques et au terme de débats tout aussi publics ; il a été condamné à 25 ans de prison ferme et à des milliards de dommages-intérêts. Sur ces faits, et dans le cadre de cette procédure qui l'a privé de sa liberté, je peux dire et haut et fort, que les faits qui lui étaient reprochés dans le cadre de cette affaire ne sont pas constitués. Le moindre élément constitutif n'a pas été établi selon l'article 184 du Code Pénal qui réprime la personne qui a détenu ou retenu tout bien appartenant à l'Etat… Marafa n'a pas pu obtenir, ni retenir les 31 millions de dollars qui sont partis du compte SNH directement à celui de la société américaine qui les a obtenus, et retenus pour en faire l'usage que l'Etat en attendait. C'est pourquoi c'est auprès de cette Compagnie que la Présidence a dépêché son avocat, le Bâtonnier Akere Muna, récupérer la partie non utilisée de ces 31 millions de dollars. La confirmation de solde de tout compte intervenu entre la société américaine et la République du Cameroun représentée dans cet arrangement homologué par le Tribunal américain de L'Oregon a été faite par l'Avocat que le Cameroun a mandaté à cette fin, au cours d'une conférence de Presse qui s'est tenue à Yaoundé. En ce qui concerne ce seul dossier incriminant le Ministre d'Etat Marafa, très peu de personnes libres et de bonnes mœurs ignorent que Marafa est un prisonnier politique au sens le plus pur du terme. Son procès a fini de convaincre les plus sceptiques sur la main mise de l'exécutif sur la Justice, révélé du même coup la sévère prise d'otage judiciaire dont souffre notre démocratie et tout le système judiciaire, sans compter que la peur et les inquiétudes provoquées par cette gestion calamiteuse de l'Opération Epervier alourdissent un climat social déjà délétère, gangréné par la pauvreté et la maladie.

Dans ses sorties épistolaires, l'ancien ministre et Secrétaire général de la présidence de la République Marafa Hamidou Yaya se livre à une vive critique de la gestion du Cameroun par Paul Biya, son ancien mentor qu'il a servi pendant de nombreuses années, contribuant même, via le ministère de l'Administration territoriale dont il était titulaire, à lui faire gagner la présidentielle de la manière que tout le monde sait. N'est-ce pas prendre les Camerounais pour des naïfs ?

Tout Camerounais a le droit de choisir de travailler dans la fonction publique ou dans le secteur privé. Le patron de la Fonction Publique est le Président de la République : il est ainsi tenu d'employer ses compatriotes dans le respect de leur dignité tout en leur assurant de bonnes conditions de travail, un profil et une stabilité de carrière, devenant ainsi le modèle dont s'inspirent les patrons dans le privé. Aucun employé digne de ce nom ne peut se soustraire au respect de sa hiérarchie et au règlement établi. C'est le patron qui doit savoir qu'il n'a pas que des droits, il fixe les règles et doit savoir que son personnel n'est pas sa chose, encore moins sa « créature » et que tout « Patron-Président-de-la-République » qu'il est, le personnel a aussi des droits qu'il doit respecter. Le personnel n'est pas là pour tenir tête au patron, il exécute les tâches qui lui sont confiées.

J'ai pu vérifier que Marafa a été un commis de l'Etat respectueux de la République et de son chef, dévoué et compétent, qui a su garder sa dignité en s'imposant certaines limites. Il a, à chaque fois, exprimé son point de vue pour permettre à sa hiérarchie de prendre de bonnes décisions et qu'il a fait savoir en son temps, ne pas partager. On ne peut pas le lui reprocher, ni lui faire endosser des responsabilités qui ne sont pas siennes. La décision appartient à son chef, il a rempli à chaque fois son obligation de moyens, celle du résultat incombant à d'autres…

En Afrique, même au 21ème siècle, la case prison constituerait-elle encore un passage obligé pour accéder aux affaires ?

En Afrique la prison ne devrait plus être le passage obligé pour gagner la présidence de la République comme Gbagbo, Wade, Mandela et j'en passe. Mais il faut pour cela se battre pour instaurer une véritable démocratie et un état de droit. La concentration de tous les pouvoirs entre une seule main ne peut qu'accoucher d'un régime autocratique avec toutes ses conséquences dramatiques et ses dérives sur les droits de l'homme et son bien-être .Or ce sont les hommes et les femmes qui bâtissent et développent un pays, qui fabriquent les biens de consommation, soignent la maladie et éloignent la souffrance : il faut donc assurer sa liberté, il faut respecter ses droits fondamentaux et les lui garantir pour qu'ils puissent exprimer leur génie, leurs talents, pour dédier leur énergie au développement et au progrès de leur pays. Il faut prendre des décisions qui excitent leur confiance et leur enthousiasme, leur fierté d'appartenir à un pays où il fait bon vivre pour tous. Sans discrimination. Un pays où les forces s'ajoutent, se multiplient au lieu de se neutraliser. Le diagnostic fait dans le discours de fin d'année prouve qu'on en est bien loin, hélas !

Marafa ou Paul Biya comme président de la République, ne serait-il pas blanc bonnet, bonnet blanc ?

Ce serait aller trop vite en besogne que de tirer de telles conclusions, ce sont deux hommes complètement différents dans leurs personnalités et leur mode de fonctionnement, mais aussi dans leurs visions et je retrouve en Marafa les valeurs que partagent les bons leaders du temps présent. Il a le sens de l'Etat, un vrai projet pour son pays, il connaît ce pays mieux que personne. Il a du leadership, la nécessaire ouverture d'esprit qui peut permettre de faire rêver ses compatriotes et un sens poussé de l'intérêt général et de la grandeur de son pays qu'il ne quittera pour rien au monde. C'est un homme ouvert, rassembleur, travailleur qui a suscité l'admiration de tous ceux qui l'ont écouté s'exprimer au cours de son procès. Il est très organisé, capable d'anticipation et de planification. Marafa allie la rigueur de l'ingénieur à la touchante humanité d'un littéraire absolu : cela fait beaucoup de différences, vous ne trouvez pas ?

Propos recueillis par
Alex BEMA

■Avion présidentiel

L'Affaire BBjet-2 en question

Coup de tonnerre à Yaoundé lundi 16 avril 2012 : Marafa Hamidou Yaya, tout-puissant ministre d'Etat, ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation fraichement sorti du gouvernement défère à une convocation du juge d'instruction Pascal Magnaguemabé. Sans aucun ménagement, celui-ci place le haut commis de l'Etat sous mandat de dépôt et l'incarcère dans la foulée à la prison centrale de Kondengui pour présomption de détournement de deniers publics en coaction dans le processus de l'acquisition d'un avion présidentiel. Le tout s'est joué en moins de deux heures. Au terme d'un procès aussi spectaculaire que sulfureux, ce très proche collaborateur de Paul Biya est condamné à 25 ans d'emprisonnement ferme. Pas pour le détournement ou la coaction exhibés au moment de son arrestation – et qui n'ont pu être établis au fil des audiences – mais pour «complicité intellectuelle». Un chef d'accusation aussi invraisemblable qu'improbable.
Qu'est-ce donc que « l'affaire BBjet 2 », qui n'est pas à confondre avec «l'affaire Albatros» ? Décryptage.

Courant 1995, il s'avère nécessaire, voire impérieux d'acquérir un nouvel aéronef pour les déplacements de Paul Biya, Président de la République du Cameroun. Celui légué par Ahmadou Ahidjo, le Pélican, avait servi 23 ans durant, et n'offrait plus toutes les garanties de fiabilité et de confort.

Paul Biya prescrit à cette fin des instructions précises à son Etat-major particulier dans le sens du suivi de cette brulante préoccupation, puisqu'il n'était plus réduit - depuis un certain temps - à n'utiliser que des vols commerciaux ordinaires ou à louer des avions privés pour ses déplacements à l'étranger. L'Etat-major particulier saisit la compagnie Boeing en conséquence.

Le 2 mai 1995, le Directeur des ventes de Boeing pour l'Afrique adresse une correspondance au commandant Justin Mitlassou, à l'époque chef de liaison Air à l'Etat-major particulier de la Présidence de la République, lui précisant les conditions, procédés et mode opératoire pour l'achat d'un avion VIP neuf. L'offre de Boeing spécifie que l'avion à vendre sera neuf, mais « green », c'est-à-dire une coque nue, l'acheteur se chargeant par la suite de recourir à l'expertise d'une société spécialisée dans l'habillage intérieur de l'aéronef.

L'Etat du Cameroun sollicite alors l'intercession de deux ambassadeurs américains successivement en poste au Cameroun afin que ceux-ci persuadent EXIMBANK de garantir cette opération de 45 milliards de FCFA.

Sous le prétexte, d'ailleurs absolument fondé, de ce que le Cameroun était à cette époque là sous ajustement structurel, Eximbank oppose sans barguigner une sèche fin de non recevoir pour la couverture de cette dépense jugée somptuaire et non prioritaire.

Nullement découragé pour autant, le Cameroun se rapproche alors de la compagnie française Airbus qui, très rapidement, lui propose un A319 à payer cash. Dans la logique de l'obtention d'une couverture financière pour cette nouvelle opportunité, le Cameroun sollicite la COFACE – organisme français d'assurance de crédit. Nouveau refus sec.

De guerre lasse, mais plus que jamais déterminé à s'offrir son avion, le Cameroun se tourne en définitive vers Cameroon Airlines – sa propre compagnie de transport aérien – afin que celle-ci trouve, par le biais des sociétés qui lui louent les avions, un stratagème de financement pour l'acquisition d'un avion VIP neuf.

La société ANSETT accepte de financer l'opération, mais à l'unique condition que l'aéronef soit immatriculé aux Etats Unis. Ce qui en permettra la saisie aisée au cas où le Cameroun ne respecterait pas ses engagements par la suite. Le Cameroun oppose un refus sans appel à cette option, mettant un point d'honneur à ce que ladite immatriculation se fasse au Cameroun, et nulle part ailleurs.

En un tour de main, ANSETT propose la formule d'une location longue durée d'un Boeing 767 ER. Elle ne prospérera pas, elle tournera plutôt court, et même casaque, car le Cameroun perdra au passage la rondelette somme de 550 millions de FCFA représentant un déposit déposé de façon trop désinvolte.

D'un Boeing 767 à un BBjet III

En tout cas l'Etat-major particulier de Paul Biya ne dormira pas, étudiant encore et toujours plus en profondeur ce gros souci du Grand Patron. C'est ainsi qu'il fixera son choix sur le modèle BBjet2 de Boeing pour ses nombreuses qualités. Paul Biya approuvera ce choix.

Dans toute cette mouvance, un nouveau secrétaire général de la Présidence de la République est nommé, en la personne de Marafa Hamidou Yaya. De même que Cyrille Etoundi est débarqué de Cameroon Airlines pour être remplacé par Yves Michel Fotso qui, ayant trouvé le problème de l'acquisition de l'avion présidentiel en tête de toutes les urgences informera la Présidence de la République des avantages qu'offre le mécanisme de financement grâce auquel il venait de décrocher l'acquisition de plusieurs avions dans la restructuration de la flotte de la Camair par le biais d'une société américaine nommée GIA International.

En réaction, Paul Biya instruit dare-dare Marafa Hamidou Yaya d'explorer cette nouvelle voie que vient de lui indiquer le nouvel Adg de la Camair.

Aussitôt dit, aussitôt fait. Le nouveau SGPR demande à l'Adg de la Camair d'explorer avec son interlocuteur GIA International les voies et moyens de l'obtention d'un financement en vue de l'acquisition d'un avion VIP NON COMMERCIAL NEUF. Dans les jours qui ont suivi, Yves Michel Fotso obtient l'accord de principe de son partenaire américain. Après avoir informé le chef de l'Etat de cette avancée significative de la quête de son avion, Marafa Hamidou Yaya convoque une réunion dans son cabinet le 13 Aout 2001. Y ont pris part : Michel Meva'a M'Eboutou, ministre de l'Economie et des Finances, trois membres de l'Etat-major particulier du Président de République, et la société Cameroun Airlines concernée au premier plan, tant par sa qualité d'acteur technique ayant été depuis toujours au centre du suivi et de la maintenance de l'avion présidentiel, que par le rôle qu'elle devait être appelée à jouer dans l'acquisition d'un nouvel avion présidentiel dans un contexte particulier avec GIA international.

Au terme de cette réunion au cours de laquelle toutes les pistes ont été débattues dans le sens du financement de l'acquisition d'un BBjet 2, il avait été décidé que Cameroun Airlines jouerait un rôle de « Fronting »,c'est-à-dire d'acquéreur apparent de cet avion, comme s'il s'agissait d'une partie de sa flotte.

Pour illustrer cette réalité que personne n'a jamais niée, devant la barre du TGI de Yaoundé, le ministre Meva'a M'Eboutou avait affirmé sans la moindre hésitation : « La Cameroon Airlines » devait servir de « mot de passe », car notre pays ne pouvait pas ouvertement acheter un avion nef et cash dans la contexte de 2001. Nos partenaires, et principalement le FMI, s'opposaient catégoriquement à la décision du gouvernement d'acquérir un avion présidentiel. Ils menaçaient même d'interrompre leurs relations avec le Cameroun».

Le jeu trouble du FMI et de la Banque mondiale

Allant plus loin dans la justification de l'implication absolument incontournable de la Camair dans le processus de l'acquisition de cet avion, le ministre des finances de l'époque s'est voulu encore plus explicite dans une des ses auditions devant le juge d'instruction le 25 septembre 2008 : « Pour ne pas donner l'impression de narguer nos partenaires au développement, en l'occurrence le FMI et la Banquer Mondiale, tout en exécutant la décision du gouvernement d'acquérir cet avion, nous sommes tombés d'accord sur le fait qu'il fallait bloquer l'avion très provisoirement au profit de la Camair ; les opérations de paiement et d'immatriculation dudit avion au nom de l'Etat du Cameroun ne devant poser aucun problème par la suite. Il ne fallait pas laisser la moindre trace que cet avion avait été acquis par l'Etat directement ».

En tout cas, au terme de cette réunion il avait été conclu que la Camair procéderait par une standby letter of credit – une sorte de crédit documentaire – pour mener à terme cette opération que devait conduire Cameroon Airlines en toute discrétion avec son partenaire américain. Et à aucun moment il n'avait été question de débloquer de l'argent en espèces. Mais trois jour plus tard, le 17 aout 2001, Michel Meva'a M'Eboutou prend unilatéralement une décision toute autre, et décide d'engager des espèces sonnantes et trébuchantes dans l'affaire. Pourquoi l'a-t-il fait ? Aurait-il reçu de « hautes instructions » ? Le mystère demeure entier.

Car ce même jour, et sans en avoir parlé avec quiconque, il envoie la correspondance No132/CF/MINEZFI/CAB au Directeur de la CBC : « J'ai l'honneur de vos demander d'accorder à la Camair une avance équivalant à 1 milliard 550 millions de FCFA afin de payer avant le 30 Août 2001 le déposit exigé pour l'acquisition d'un nouvel appareil. »

En clair, il était demandé à la CBC de prêter cette somme à la Camair en attendant la régularisation qui est d'ailleurs intervenue très rapidement.

Quatre jours plus tard, le 21 Aout, par courrier No 173/MINEFI/CAB adressé au directeur général de la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), le même ministre de l'Econome et des Finances instruisait : « Dans le cadre du renforcement de la flotte de notre compagnie des transports aériens, la CAMAIR, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir avancer au trésor Public la somme de 31 millions de dollars US en vue de la commande d'un Boeing 737 Bbjet 2 ».

Meva'a M'Eboutou plaide coupable

A ce niveau des questions simples fusent : Pourquoi le ministre Meva'a M'Eboutou avait-il procédé à un paiement en espèces alors qu'à l'issue de la

réunion relative à l'acquisition de cet avion la seule option retenue avait été celle de la standby letter of credit ?

Au cours de l'audience publique devant le TGI de Yaoundé, et comparaissant en qualité de témoin de l'accusation, Michel Meva'a M'Eboutou avait froidement affirmé : « J'étais opposé à la standby letter of credit parce qu'elle allait faire intervenir les banquiers comme si le Cameroun était incapable de payer cet avion (…). »

Interpellé par le ministre d'Etat Marafa le même jour dans le cadre de la cross examination, Michel m'Eva'a M'Eboutou avait été encore plus précis : » Vous ne m'aviez pas donné l'instruction de virer ces sommes en espèces, je ne vous en avais pas informé, j'avais souverainement pris cette décision. »

Le principal concerné a posé son acte et l'a assumé jusque devant la barre, mais il est étonnant qu'on ne lui en ait pas tenu rigueur outre mesure.

Ainsi donc, le ministre de l'Economie et du budget avait unilatéralement pris la décision de faire débloquer 31 millions de dollars US par la SNH au bénéfice de la CBC et de GIA International sans en référer au secrétaire général de la Présidence de la République, et en parfaite opposition à l'esprit de la résolution ayant clôturé la réunion de la Présidence de la République.

En tout cas, et en droite des instructions reçues, le 27 août 2001, le directeur général de la SNH écrivait au ministre Meva'a M'Eboutou : « Suites aux Hautes instructions du Chef de l'Etat et à votre lettre No 173/CF/MINEFI/CAB du 21 aout 2001, j'ai l'honneur de vous informer qu'une somme de 1 milliard 550 millions de FCFA a été virée ce jour à la CBC en couverture de l'avance faite à l'Etat en vue du paiement du déposit exigé à la commande d'un Boeing 737 Bbjet 2. Ce remboursement, ajouté au transfert de 29 millions de dollars US en faveur de GIA International Incorporation, porte à 31 millions de dollars US (soit 24.025.000.000FCFA) l'avance consentie par la SNH au Trésor Public. »

L'argent viré à Gia International Inc. le 22 aout 2001, une délégation de l'Etat-major Particulier du Président de la République et de Cameroon Airlines s'est rendue à l'Usine BOEING dans la ville industrielle de Seattle aux Etats Unis en septembre 2001 pour une mission de reconnaissance et d'évaluation de l'avion.

Le colonel Jean Charles Ndongue de l'Etat major particulier du Président de la République, lors de son audition devant le juge d'instruction le 23 mars 2009, avait déclaré : « Nous nous sommes rendus à Seattle en septembre 2001. Nous avons visité la chaine de montage. J'ai vu cet avion en fabrication. La ligne de la chaine de fabrication est identifiée YD407 ».

Que s'est-il passé par la suite ? C'est le juge d'instruction qui le décrit lui-même avec précision dans son réquisitoire définitif du 03 février 2010 : « Les attentats terroristes du 11 septembre 2001 aux Etats Unis, survenus au moment où une mission d'experts camerounais se trouvait dans ce pays, ont provoqué la clôture de tous les comptes bancaires de GIA dans le monde, et plus tard entrainé sa faillite. Le sigle GIA ayant été interprété comme « Groupe Islamique Armé ».

Malgré cela, le juge d'instruction a reconnu que la mission camerounaise en terre américaine avait été positive, l'avion avait été vu, les mêmes experts avaient rencontré JET Aviation, la société chargée de l'habillage intérieur de l'avion, à Bâle en Suisse. Tout était sur des rails jusqu'en Aout 2002 lorsque Jean Marie Atangana Mebara est nommé secrétaire Général de la République en remplacement de Marafa Hamidou Yaya propulsé, pour sa part, ministre d'Etat de l'Administration Territoriale.

L'accusation le reconnait : En septembre 2002, le Bbjet 2 est fin prêt sur la chaine de montage de Boeing à Seattle. La société JET Aviation, chargée de l'habillage et de l'équipement du Bbjet 2avait déjà été reçue à trois reprises par le couple présidentiel qui avait déjà arrêté le choix des couleurs et des commodités. Marafa Hamidou Yaya ne s'occupe plus de cet avion. Son Successeur est censé assurer la continuité.

Arrive Mebara et option du BBJ2 est abandonnée

Il l'assure, mais à sa manière : Il décide d'abandonner la commande du Bbjet2 neuf, choisissant à la place de faire acheter un avion plus gros … mais de seconde main et vieux d'une dizaine d'années. Ce sera le début de l'Affaire Albatros, du nom de ce vieux coucou qui avait failli tuer toute la famille présidentielle. Mais ça, c'est une autre histoire.

En tout cas dans la foulée de l'arrivée du nouveau Secrétaire Général de la Présidence de la République, ce dernier et le ministre de l'Economie et des Finances tourneront le dos à l'option Bbjet2. L'ordonnance de renvoi du 3 février 2010 donne des précisions à propos de cette volte face : « Quelques temps après la nomination de Mr Atangana Mebara comme Secrétaire Général de la Présidence de la République, ce dernier et le ministre des finances ont remis en cause le mode de financement retenu (…) aussi a-t-il été décidé d'obtenir de la société Boeing de traiter désormais directement avec l'Etat du Cameroun, obligeant par le fait même le constructeur d'avions à demander un désistement préalable de GIA avant toute signature préalable avec le Cameroun. » GIA rompit donc son contrat avec Boeing.

Par la suite, et c'est consigné dans les auditions successives du magistrat instructeur, le ministre Atangana Mebara estimera que : « nous ne voulons plus de cet avion. Il faut un avion de plus grande capacité et autonome de vol ».

Gérôme Mendouga , ambassadeur du Cameroun aux Etats-Unis révèlera dans un procès-verbal d'audition du 31 Août 2009 : « Mr Atangana Mebara m'avait appelé au téléphone pour me dire que le Bbjet2 n'est pas le bon choix, que cet appareil commandé auparavant doit être abandonné, et qu'il faudrait approcher Boeing pour qu'en substitution il propose quelque chose qui puisse mieux répondre aux exigences de capacité et d'autonomie de vol. »

Ce changement d'option de l'Etat du Cameroun amènera Boeing à interroger officiellement notre pays sur ses intentions véritables à travers une lettre du 04 septembre 2003 adressée à l'ambassadeur Mendouga à Washington. »

Des suites de ces multiples ennuis – d'ailleurs reconnus par l'accusation - la société GIA International tombera en faillite ». Et Akéré Muna, avocat de l'Etat du Cameroun, saisira le juge des faillites de l'Oregon aux Etats Unis.

Ainsi après diverses procédures, le Cameroun signera en 2006 un protocole d'accord avec la liquidation de GIA international, un « settlement agreement ».

GIA qui avait obtenu, perçu et détenu les 29 millions de dollars versera une somme de 856000 dollars, et un aéronef Boeing 767.200 à l'Etat du Cameroun.

Sur la base de ce protocole d'accord, l'Etat du Cameroun avait acté son indemnisation et s'était engagé à renoncer à toute poursuite ultérieure contre qui que ce soit.

Pourtant l'Etat du Cameroun a déclenché par la suite une procédure de détournement de 31 millions de dollars contre des personnes qui n'avaient ni ordonné le décaissement, ni touché ou obtenu cette somme.

Me Akéré Muna, avocat du Cameroun ayant paraphé cette transaction n'a, contre toute attente, pas comparu devant le TGI de Yaoundé.

Face à l'évocation de cet arrangement en territoire américain entre GIA et l'Etat du Cameroun, le ministère public avait placidement rétorqué que l'Etat du Cameroun peut poursuivre qui il veut.

Ainsi en est-il de l'affaire BBJET2, une affaire grossière et grotesque où, contre la proposition faite par Marafa Hamidou Yaya de procéder à l'acquisition de l'avion par une lettre de crédit, le ministre des finances avait payé cash.

Une affaire dans laquelle le Cameroun a décidé tout à trac, pour des raisons à dormir debout, et contre toute logique de décommander un avion neuf dont la fabrication était achevée pour choisir d'acquérir un avion d'occasion vieux de 18 ans.

Une affaire relevant de la sorcellerie judiciaire et juridique qui a donné l'occasion au grand public d'entendre le ministre des finances qui avait ordonné le décaissement de 29 millions de dollars affirmer que… c'est de son propre chef qu'il avait choisi de payer !

Une affaire pour laquelle on avait inculpé le ministre d'Etat Marafa Hamidou Yaya de détournement en coaction, sans que les débats aient pu établir le moindre début de preuve.

Dans l'impossibilité de condamner Marafa Hamidou Yaya à 25 ans d'emprisonnement pour un détournement relevant de la fiction, la justice camerounaise a inventé un délit sorti d'un chapeau de magicien : le délit d'amitié.

Mais 25 ans pour ce nouveau délit, la facture n'est-elle pas un peu salée ?

Camille NELLE

■Les 7 lettres de Marafa Hamidou Yaya

Les jalons de la société de confiance

Du fond du cachot où il est écroué depuis 2 ans, Marafa a publié 8 lettres ouvertes tantôt à Paul Biya, tantôt à ses compatriotes. Les 7 premières, quand elles ne sont pas des critiques formulées contre la gestion du pays par Paul Biya, elles prennent l'opinion nationale et internationale à témoin sur le procès en sorcellerie engagé contre lui afin de le déchoir de ses droits et de ses ambitions légitimes de briguer la magistrature suprême. On y trouve naturellement sa vision du Cameroun, un Cameroun prospère, assis sur une société de confiance.

La persécution

Son interpellation et sa condamnation suite à un simulacre de procès surviennent après une longue période de persécution des adversaires tapis dans l'ombre, mais coriaces qui ont usé de toutes sortes de manœuvres pour le faire tomber. Toute vérité n'est pas bonne à dire. Il paie, depuis au moins 2004, le prix de sa sincérité, de sa franchise. Quand il conseille à son patron de ne plus se représenter à la course pour la présidence, il ignore qu'il signe ainsi l'acte de sa déchéance. Méticuleusement, les tenants de la perpétuation du régime, y compris le président lui-même, déclenche le rouleau compresseur contre lui. C'est la quintessence de la première lettre de Marafa. Dans celle-ci, il cite quelques exemples de peaux de banane glissées sous ses pieds pour le perdre : « Lorsque la vindicte à mon égard a commencé, j'ai traité avec indifférence les ragots faisant état de ma déloyauté à votre égard et je me suis abstenu de vous en importuner. Mais lorsque votre entourage le plus proche est rentré dans la danse, j'ai cru devoir à chaque fois, m'en ouvrir à vous. Ainsi, lorsqu'en novembre 2007, il a été demandé au préfet du département du Mfoundi de « prolonger la garde-à-vue administrative de quinze (15) jours renouvelables » concernant vingt (20) personnes dont dix-huit (18) sont des militaires de divers grades, j'ai instruit le gouverneur de la province du Centre et le préfet du département du Mfoundi de ne pas s'exécuter et de se conformer strictement aux dispositions de la loi. Je vous en ai rendu compte par note en date du 21 novembre 2007. Ces personnes auraient été libérées quelques mois plus tard sur vos instructions. Quelques jours après le refus de l'administration territoriale de cautionner cette mascarade, j'apprendrai qu'il vous a été rapporté que les personnes concernées seraient mes complices dans une tentative de déstabilisation des institutions de la République. Devant cette accusation extrêmement grave et devant la récurrence des rapports systématiquement négatifs qui vous parvenaient à mon sujet de la part de certaines officines et sur lesquels vous ne me disiez rien, j'ai dû prêter une oreille attentive à l'une des nombreuses offres d'emploi qui m'étaient faites régulièrement au niveau international. J'espérais que mon départ permettrait de préserver la qualité des relations que j'ai eu l'honneur d'entretenir avec vous. Je vous en ai fait part ainsi que de mon désir de quitter le gouvernement au cours d'une audience en date du 30 novembre 2007. Vous m'avez expliqué que vous aviez encore besoin de moi et qu'en ce qui vous concernait, vous me faisiez encore entièrement confiance.

Dans un rapport cousu de fil blanc, en date du 24 juillet 2008, le député Mvondo Assam (Bonivan), vice-président de la Commission de défense et de sécurité à l'Assemblée nationale et par ailleurs votre neveu, faisant référence à « différentes notes antérieures », vous souligne « l'ambition d'un grand destin national » qui m'anime ainsi que ma « stratégie de conquête du pouvoir ».

Je vous ai saisi par note en date du 17 septembre 2008 afin de «solliciter respectueusement l'ouverture d'une enquête sur ces graves accusations». Au cours d'une audience ultérieure, j'ai évoqué la nécessité de diligenter cette enquête, vous m'avez dit que votre neveu ne sait pas ce qu'il fait; vous m'avez chaleureusement renouvelé votre confiance et vous m'avez demandé de ne pas tenir compte de cet incident. Je vous ai remercié tout en vous disant que si le député Mvondo Assam ne sait pas ce qu'il fait, il ne devrait pas occuper un poste aussi sensible à l'Assemblée nationale.

Loi électorale, alternance vers société de confiance

La société de confiance est le credo de Marafa. Il faut rétablir la confiance aux Camerounais, entre les Camerounais. Et surtout entre les Camerounais et leur leader. C'est qui, selon lui, manque à Paul Biya. Celle-ci passe par une loi électorale respectueuse des droits des citoyens et surtout du désir d'alternance de ceux-ci. De n'est pas faute d'avoir essayé de l'y entraîner : « A la veille de l'élection présidentielle de 2004, j'ai parcouru les dix (10) provinces de notre pays et j'ai tenu des réunions publiques dans chaque capitale provinciale avec l'ensemble des parties prenantes concernées par les élections. Ces réunions, parfois houleuses, ont vu la participation des chefs des partis politiques et de leurs responsables à la base, des députés, des conseillers municipaux, des chefs traditionnels, des responsables de la société civile et naturellement de la presse.?A cette occasion, j'ai recueilli les doléances de nos compatriotes portant sur le processus électoral. Celles-ci portaient particulièrement sur l'amélioration de la législation électorale et sur le retrait de l'administration du processus.

En février 2006, je vous ai soumis la toute première mouture d'un code électoral.?Au cours de l'année 2006, des missions d'étude ont été envoyées dans certains pays et ont abouti à l'élaboration de la loi du 29 décembre 2006 portant création, organisation et fonctionnement d' «Elections Cameroon » (Elecam).

En février 2008, je vous ai soumis une mouture définitive du projet de code électoral en vous suggérant que le Premier ministre organise des consultations avec les partis politiques et la société civile, leur remettre le projet de code électoral afin qu'ils l'enrichissent éventuellement pour aboutir à un document consensuel devant être adopté par voie de référendum.

C'est ainsi que la loi fixant les procédures du référendum a été adoptée par l'Assemblée nationale et promulguée le 13 avril 2010.

Le 3 septembre 2010, je vous ai fait parvenir une note (cf. annexe ci-joint) suite à des informations qui m'étaient parvenues et selon lesquelles vous auriez l'intention de faire modifier la Constitution en vue de créer un poste de Vice-président de la République, avec droit de succession à la Magistrature Suprême de notre pays.

Dans cette note, je vous faisais part de ce que « la lisibilité d'un successeur est tout à fait concevable dans un système politique de parti unique fermé où tous les acteurs politiques sont soumis à une discipline stricte d'acceptation des choix de leur chef. Et même dans ce cas-là, des difficultés surgissent, mettant en danger la stabilité du Pays ». Notre pays en a d'ailleurs fait l'amère expérience.

Je vous suggérais « de renforcer les structures qui, le moment venu, doivent gérer une éventuelle succession ».

De côté, parti dominant auquel nous appartenons tous les deux, « devrait voir le collège (Bureau politique ou autre organe) chargé de designer l'éventuel candidat à la Magistrature Suprême en cas de vacance, renforcé et enrichi d'hommes de qualité ».?D'un l'autre côté, le « les organes constitutionnels devraient être mis en place avec à leurs têtes, des hommes très soucieux de l'intérêt national (Conseil Constitutionnel et Présidence du Sénat notamment) ».

Les deux ou trois de mes proches à qui j'ai fait part de ce qui précède ont désapprouvé ma démarche, au motif que j'aurais pu être le bénéficiaire d'une éventuelle désignation.?Je leur ai répondu que je n'avais aucune envie d'être nommé Président de la République.?En effet, je suis porteur d'un projet mettant en avant les exigences de PAIX et de JUSTICE permettant de bâtir une société de confiance.

BBJ II, l'affaire de l'achat de l'avion présidentiel

C'est l'une des affaires les plus brumeuses de ce pays. Jusqu'à sa condamnation, le tribunal n'a jamais apporté les preuves de sa culpabilité. Ce qui ne l'a pas empêché de lui coller 25 ans ! Pourtant, il subsiste des questions sans réponses : « Pour quelle raison le ministre de l'économie et de finances a-t-il préféré transféré l'argent de GIA INTERNATIONAL plutôt que d'utiliser la solution sécurisée de la « stand bye letter of credit » qui était proposée ? Pourquoi avoir décidé d'acquérir un Boieng 767-300 VIP en lieu et place du BBJ-II (Boeing 737-800) déjà fabriqué.

Les réponses à ces questions permettraient d'édifier les camerounais et prouveront mon innocence dans ce qui semble m permettraient d'édifier les camerounais et prouveront mon innocence dans ce qui semble m'imputé.

Dès lors, plus que tout autre, je réclame et je revendique toute transparence à travers un procès équitable, dans le cas où ce serait pour cette affaire que je suis incarcéré, afin que toutes les responsabilités soient établies et que , le cas échéant, l'honneur et la dignité de ceux qui sont injustement incriminés soient restaurés.

Indemnisation des victimes du crash du Boeing 737 de la CAMAIR à Douala en 1995

Si l'opération Epervier était républicaine et sans arrière pensée politique, Paul Biya aurait pu faire emprisonner en 1995 certains de ses collaborateurs suite au crash du Boeing 737 de la Camair qui avait coûté la vie à 71 personnes. Parmi les responsables de ce méchant drame, figurent deux pontes du régime : Issa Tchiroma Bakary et Amadou Ali. Pour Marafa, c'est leur concupiscence qui a endeuillé les familles camerounaises et coûté un petit trésor à l'Etat : « Si je vous saisis aujourd'hui, c'est pour solliciter à nouveau que justice soit rendue dans une autre affaire d'avions (déjà !) où j'avais injustement été incriminé il y a plus d'une dizaine d'années. Décidément, l'histoire a l'art de bégayer ou plutôt de se répéter. Rendez-moi enfin justice et indemnisez les victimes. Car seule une application saine de la justice permettra à notre Pays de bâtir une SOCIÉTÉ DE CONFIANCE.

Institutions légitimes et efficaces

Aussi longtemps que tous les pouvoirs seront concentrés entre les mains d'un individu, le chef de l'Etat ne sera qu'un roitelet. Un monarque qui malheureusement générateur d'inertie comme c'est le cas au Cameroun depuis des décennies : « Cet agencement constitutionnel a un effet non seulement sur le fonctionnement politique de notre pays, effet qui peut se mesurer au plus ou moins grand enracinement de la démocratie, mais il a également un impact sur l'efficacité de l'action du gouvernement, c'est-à-dire sur sa capacité à mettre en œuvre le programme sur lequel le Président de la République a été élu. Or, les avis sont unanimes – y compris le vôtre, si je me souviens bien - pour désigner l'immobilisme comme la marque du Cameroun. En témoigne en particulier le retard pris dans la réalisation des travaux d'in-

frastructure et dans le lancement des grands programmes de lutte contre la pauvreté, pourtant budgétisés et financés. Les hommes ne sont pas seuls en cause. Mes longues années au gouvernement, dans des fonctions parfois proches de vous, ne m'autorisent pas à mettre en doute vos intentions d'agir dans certains domaines, comme je ne peux nier les qualités indéniables de certains des premiers ministres sous l'autorité desquels j'ai servi.

Sur le chemin de la confiance

Quoiqu'il en soit, il faut tourner la page de Paul Biya : « Mais pouvons-nous pour autant nous dispenser d'agir dès aujourd'hui pour préparer sereinement l'après-Biya ? Certes, le Cameroun s'est doté de procédures organisant la succession de l'actuel Président. Mais tout laisse craindre toutefois que la passation sera un moment extrêmement périlleux. La mise en place récente du Sénat règle le mécanisme institutionnel de succession du chef de l'Etat en cas de vacance du pouvoir. Du moins, faut-il l'espérer! 120 jours pour organiser des élections qui tourneraient la page à une présidence de plus de 30 ans, c'est un peu court. Mais, écartant l'hypothèse de la vacance subite de l'exécutif, le scénario n'est guère plus réaliste. En effet, les manipulations du calendrier électoral font qu'en 2018 devraient se tenir à la fois, l'élection présidentielle, les élections sénatoriales, les élections législatives et les élections municipales! Quand cessera-t-on de considérer que les délais inscrits dans la loi sont indicatifs? Il n'y avait pas de "crise grave" pour justifier le report des élections législatives. Pendant que certains pays organisent des élections pour sortir d'une crise, notre pays manipule le calendrier électoral au risque de nous entraîner dans une crise ou dans une vacance institutionnelle préjudiciable au bon fonctionnement de l'Etat. Les conditions dans lesquelles le successeur de Paul Biya accèdera à la magistrature suprême détermineront largement sa capacité à gouverner le Cameroun. Le temps est révolu où l'on pouvait penser avec Marx que la violence soit la «sage-femme de l'histoire». Que le Cameroun pourrait arracher sa liberté, sa prospérité et se construire politiquement en un soir, en une nuit, voire en un "printemps" de tous les dangers. Donc, si nous ne pouvons pas immédiatement mettre fin à l'immobilisme dans lequel le pays est englué, nous devons sans attendre tout faire pour neutraliser le potentiel de violence et d'instabilité que portent l'échéance de 2018 et l'éventualité de la vacance subite. Que pouvons-nous faire dans ce sens? Mon appel va vous sembler abstrait, mais il est en réalité d'une portée très concrète: la nation doit recouvrer son unité. »

Jean-Jacques ONANA

■8ème lettre ouverte de Marafa Hamidou Yaya

Pourquoi avez-vous tué Christiane Soppo ?

Pour Marafa, cela ne fait aucun doute : à défaut de l'éliminer physiquement, la machine infernale du pouvoir a commencé à faire le vide autour de lui. La mort plus que suspecte de Christiane Soppo, son assistante depuis de nombreuses années, en est une parfaite illustration. Cette dame paierait ainsi le prix de sa fidélité à l'ancien haut commis de l'Etat. Pour lui, la même menace pèse sur ses avocats et ses proches. C'est pourquoi Marafa, cette huitième lettre, l'Etat face à ses responsabilités.

Monsieur le président de la République,

Madame Christiane Soppo, qui fut mon assistante pendant plus de vingt ans, a été retrouvée assassinée chez elle le 26 janvier 2014, portant la marque d'atroces tortures.

Je n'ai pas voulu m'exprimer immédiatement pour ne pas ajouter à l'émotion et laisser les enquêteurs faire leur travail ; mais deux mois après, je suis obligé de constater que l'Etat reste d'un silence absolu. Je ne m'adresse pas à vous pour vous dire l'effroi, la peine et la colère que je ressens et que partagent tant de Camerounais – dont vous-même je veux le croire. Mes pensées pour Madame Soppo et pour sa famille resteront privées.

Ce qu'en revanche je dois publiquement à la mémoire de Madame Soppo, c'est de mettre l'Etat face à sa responsabilité d'élucider cet assassinat politique et d'y répliquer par tous les moyens. Je dis bien assassinat politique, car Madame Soppo a été prise pour cible uniquement parce qu'elle m'était restée fidèle après mon emprisonnement.

Cette conviction, tous ceux dont elle a été l'interlocutrice fréquente et respectée la partagent : nombre de vos ministres, de membres de votre cabinet et de votre sécurité, de députés, de sénateurs, de responsables de partis politiques, mais aussi de diplomates étrangers et de dirigeants de grands groupes industriels internationaux. Tous, qui l'ont vue remplir à mes côtés sa mission au service de la nation avec une intégrité parfaite, savent que sa seule « faute » ne pouvait être que sa proximité avec moi et les visites qu'elle continuait à me rendre régulièrement.

C'est justement parce qu'elle avait la conscience tranquille qu'elle avait choisi d'ignorer les menaces qui lui étaient relayées depuis des semaines et qui sont une preuve du caractère prémédité, planifié, de cet acte. Je répète assassinat politique, car ne vous y trompez pas : après l'instrumentalisation des tribunaux, rendant des condamnations sans preuves, le martyre de Madame Soppo représente une étape supplémentaire, l'émergence d'une justice parallèle, extrajudiciaire, aux mains de groupes d'individus qui en fonction de leurs intérêts, prononcent des sentences de mort secrètes exécutées par des hommes de sac et de corde. Nos compatriotes en sont à se demander si le seul moyen de bénéficier de la protection de l'Etat contre les emprisonnements et les exécutions arbitraires est d'avoir un passeport étranger. Je répète encore assassinat politique, car la mort de cette «simple» Camerounaise, qui non seulement n'avait rien à se reprocher mais incarnait les meilleures qualités de notre peuple, l'effort dans les études et le travail, l'attachement à l'éducation des enfants, la loyauté, représente un pas de plus vers l' « ensauvagement » de notre société dont parle Achille Mbembé. Les commanditaires et les exécutants plongent notre nation dans un avenir de méfiance et de peur, comme l'y plonge l'Etat en ne disant rien de ce meurtre et en ne faisant rien pour combattre le système qui l'a piloté.

Monsieur le Président de la République, il est de notre devoir, il est du devoir de l'Etat, de prendre immédiatement les mesures suivantes:

Mettre toutes les ressources publiques utiles à rechercher et punir les responsables de cet acte barbare, les commanditaires comme les exécutants, ainsi qu'à exposer leurs motifs.

Assurer la protection de mes proches et particulièrement de mes avocats, et faire le nécessaire pour que l'action menée contre moi, toute injuste qu'elle est, continue à prendre place sur le terrain du droit et de la justice réguliers. De nouveaux innocents ne doivent pas tomber sous les coups de la machette.

Ces gestes et ces signaux forts ne sont pas seulement dus à la mémoire d'une Camerounaise à la fois typique et exemplaire, ils sont indispensables pour que la nation ne sombre pas dans une crainte généralisée de tous envers tous, et en premier lieu envers un Etat de plus en plus otage d'intérêts privés et destructeurs.

Yaoundé le 24 mars 2014
(é) Marafa Hamidou Yaya

Arrêt sur image

La route du nord Makombé, dans le département du Nkam : Parfaite illustration de l'échec de la politique des "Grandes Réalisations" du Renouveau dans cette partie du territoire national pourtant acquise au Rdpc

Ça donne pour Njohreur !

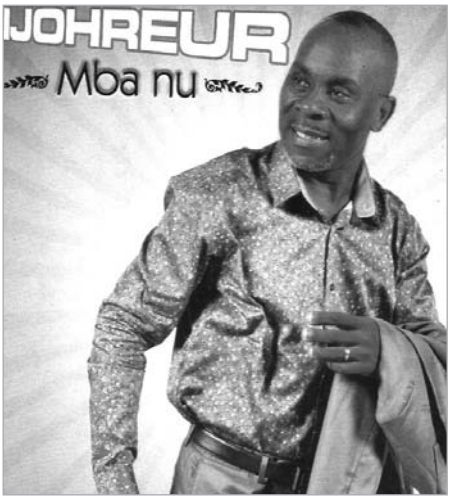

Après plusieurs années d'absence dans le plateau musical camerounais et africain en général, Mbanu Tiger a réussi à marquer d'une pierre blanche son retour sur la scène musicale nationale et internationale. Son dernier opus dont l'un des titres «ta vie donne» bouscule les hits et les dances floor, ce qui est une parfaite illustration de ce retour fulgurant de cet artiste qui avait bâti la fondation de sa carrière auprès de Petit Pays. «Ta vie donne», cette chanson très appréciée est une autre démonstration de l'humilité de Njohreur. Dans celle-ci, le chanteur décrie à sa manière la prétention et prône l'humilité et l'acceptation de soi. D'après des sources qui se veulent proches du chanteur, il serait entrain de préparer un single pour une fois de plus rendre hommage aux Lions Indomptables mais aussi les galvaniser comme il sait le faire face aux challenges qu'ils rencontreront en juin prochain au Brésil. D'après ces mêmes sources, une campagne de communication digne de ce nom s'annonce afin que ce projet qui connaitra la collaboration de plusieurs grandes stars de la musique au Cameroun soit connu par tout le monde et accompagne vaillamment nos Lions Indomptables… En attendant la confirmation de ce projet valeureux, on peut confirmer à partir des chiffres que fait son actuel album que vraiment «ça donne !» pour Njohreur.

Guy SAME : un hope, une thérapie

Curieusement pas très connu de l'univers musical populaire au Cameroun, pourtant à la première écoute d'un des titres de Guy SAME de son album HOPE, les puristes de la bonne mélodie pourraient être captivés par la mélancolie que renvoient ses quatorze titres. Guy SAME, ce chansonnier originaire de la Sanaga Maritime et jaloux de sa culture tribale, a depuis quelques années mis sur le marché du disque national et international un album baptisé HOPE qui a été produit par le label Three friends. Agé d'une trentaine d'année étudiant dans une faculté universitaire dans la ville de Douala, Guy SAME peut se réjouir d'avoir accompagné le patriarche du saxo Manu DIBANGO et Jacob DEVARIEUX du groupe mythique KASSAV. HOPE, cet album qui illustre le début de sa carrière est apprécié mais pourtant moins connu du grand public. Pour remédier à cette défaillance, l'équipe de ce jeune label s'est réunie samedi dernier dans la ville de Douala, afin de trouver des stratégies efficaces pour permettre au grand public de vivre la sensation qu'offre cet opus qui se veut non seulement un espoir mais aussi thérapeutique.

Angèle EBWEA propose ses sonorités «angéliques»

Désormais présente du ciel musical camerounais, Angèle EBWEA vient de commettre un album baptisé «Angélique». Cet album de plusieurs titres arrangé par Emmanuel Dou est un régal mélodieux et rythmé que propose la chanteuse à un public qu'elle

réussit peu à peu à courtiser via un vidéogramme diffusé dans des chaines de télévision qui soutiennent cette œuvre musicale chantée en bassa ; puisqu'elle est originaire de Logbaba, un village situé dans la ville de Douala plus précisément dans la zone Bassa. Cet opus autoproduit commence visiblement à être apprécié et pourrait ouvrir à la chanteuse un onglet où surferait le succès.

Tchim Stan entame sa carrière en mode Nkoloh Nkoloh

C'est un album qui marquera certainement sa présence dans l'univers du show biz local. «Nkoloh Nkoloh» est le nom de son album de quatorze titres. Même si le titre se veut inédit, le chanteur a voulu relater le quotidien d'un couple moderne dont le sexe est très souvent au centre des débats. Arrangé par All style et accompagné par Kado Mouna, Lady BASS, Tchim Stan par ailleurs homme d'affaire survole dans son opus plusieurs style tradi-moderne du genre musical local. Produit par sa maison d'édition, l'opus est visible dans les maisons de distribution qui ont pignon sur rue dans les villes de Yaoundé, Douala et Bafoussam.

Rassemblées par Charles Fils ELANGUE

Kankan

Charles Ateba EYENE doit se réjouir de l'amour que lui a accordé le peuple pendant ses obsèques lui qui aimait aussi le peuple ne se plaindra pas. Sauf que les restes de Ngata Man aujourd'hui sont en cendre chez Barack Obama au grand dam de ses tantes, oncles complices du ndoutou de Mbanga. Heureusement un Kongossa raconte qu'il retrouvera finalement sa terre natale en tant qu'un chef du village. Voila comment la tradition sauve les gens. On va faire comment, erreur for mboutoukou na damé for ndoss.

On n'a pas dit que **Major ASSE** est un mboutoukou. Ce n'est pas parce qu'il a pleuré pendant son mariage qu'on doit croire qu'il a peur du mariage. Pour ceux, qui croyaient le voir dans les bras d'un vieux blanc, se sont gravement trompés **Major ASSE** est certes un terrain public mais il est titré par une charmante camerounaise qui certainement avec laquelle il a décidé de s'unir pour le meilleur et pour le rire. On leur souhaite beaucoup d'enfant comme **Jean Bruno Tagne** qui a vu naitre dans son foyer un nouveau bambin juste après quelques mois de son mariage. Jean de **Grace Moutassi** n'est pas en reste lui-même vient de devenir papa d'une fillette.

On peut aussi féliciter **Ambroise Waly** qui a réussi une entrée en politique internationale. Une rumeur laisse croire qu'il est devenu conseiller municipale chez les blancs il doit être très à l'aise dans ce poste.

Au pays le poste de ministre fait peur juskaaaaaa ce n'est plus bon. Ce n'est plus comme à l'époque où on allait chez les alami mbou pour devenir ministre. Aujourd'hui c'est le contraire parce qu'on connait la fin de nos ministres. Surtout ceux qui sont très gourmands, ils sont souvent appelés à faire valoir leur droit au Ngata.

Aïe ! Le père d'autrui **Bapes Bapes** est passé à côté l'autre jour. Si Papa god n'était pas là, sa part allait arriver à Kondengui… En attendant, on s'écoute à la télé et on se verra à la radio. A plus.

Le Kankaneur